



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La quatrième séance est encartée entre les pages 332 et 333

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(3^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du jeudi 23 juin 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD FRÉDÉRIC-DUPONT

1. **Ouverture de la neuvième législature** (p. 323).
2. **Communication relative à la tenue d'une session de droit** (p. 323).
3. **Communication de la liste des députés élus** (p. 323).
4. **Constitution du bureau d'âge** (p. 323).
5. **Requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 323).
6. **Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 323).
7. **Décisions du Conseil constitutionnel portant annulation d'élections** (p. 323).
8. **Allocution de M. le président d'âge** (p. 323).

9. Election du président de l'Assemblée nationale (p. 324).

Scrutin.

Suspension et reprise de la séance (p. 324)

Proclamation du résultat du scrutin : aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

MM. Jacques Chaban-Delmas, Laurent Fabius, Georges Hage, Mme Yann Piat.

Deuxième tour de scrutin.

Suspension et reprise de la séance (p. 325)

Proclamation du résultat du scrutin : nomination de M. Laurent Fabius.

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIOUS

10. **Allocution de M. le président** (p. 325).
11. **Constitution des groupes** (p. 326).
12. **Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée** (p. 326).
13. **Ordre du jour** (p. 327).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD FRÉDÉRIC-DUPONT, président d'âge

*(A seize heures, M. Edouard Frédéric-Dupont
prend place au fauteuil présidentiel.)*

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA NEUVIÈME LÉGISLATURE

M. le président. Je déclare ouverte la neuvième législature de l'Assemblée nationale.

2

COMMUNICATION RELATIVE À LA TENUE D'UNE SESSION DE DROIT

M. le président. La présente session ordinaire du Parlement s'achèvera le 30 juin. La session de droit prévue par l'article 12 de la Constitution prendra fin le 7 juillet.

3

COMMUNICATION DE LA LISTE DES DÉPUTÉS ÉLUS

M. le président. En application de l'article L.O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur la liste des députés élus.

Je constate que cette liste est incomplète. Elle ne comporte pas les deux élus de la Polynésie française. Il est exact que ceux-ci ne seront élus que la semaine prochaine.

Il est évidemment inadmissible que nos collègues de la Polynésie française soient ainsi privés de voter comme tous les autres citoyens français pour le bureau et également de présenter une candidature pour l'un de ces postes.

En ma qualité de doyen, j'exprime mes regrets à tous nos collègues polynésiens et je demande au Gouvernement de prendre éventuellement les textes nécessaires pour qu'une telle exclusion ne se reproduise plus.

Sous ces réserves, acte est donné de cette communication.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

4

CONSTITUTION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article 1^{er} du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à remplir les fonctions de secrétaire jusqu'à l'élection du bureau.

Ce sont :

MM. Thierry Mandon,
Gautier Audinot,
Jérôme Lambert,
M^{mes} Frédérique Bredin,
Elisabeth Hubert,
M. Christian Estrosi.

(Les six députés dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

5

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification des requêtes en contestation d'opérations électorales dont il est saisi.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

6

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification d'une décision de rejet relative à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette décision est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

7

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL PORTANT ANNULATION D'ÉLECTIONS

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification de deux décisions portant annulation d'élections.

Il s'agit des élections législatives du 5 juin 1988, à la suite desquelles avaient été proclamés élus :

M. Desessart, dans la première circonscription de l'Oise ;

M. Mancel, dans la deuxième circonscription de l'Oise.

Conformément à l'article 4 du règlement, ces décisions d'annulation sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

8

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT D'ÂGE

M. le président. Mes chers collègues, vos doyens se suivent et ne se ressemblent pas. Mon prédécesseur était un industriel de génie, je suis un artisan de la politique.

Depuis cinquante-cinq ans comme conseiller de Paris, depuis cinquante-deux ans comme député de cet arrondissement, où siège notre assemblée, je veille sur mes administrés.

Je ne les ai quittés que pendant la guerre et la Résistance, puis durant des missions en Indochine et en Algérie pour m'occuper de nos soldats trop souvent oubliés. Et quand je

vois aujourd'hui comment sont traités nos gendarmes en Nouvelle-Calédonie, je pense que ma tâche n'est pas terminée. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Après cette longue carrière, vous comprendrez que je vienne défendre aujourd'hui la tribune parlementaire, le véritable lieu de mémoire de la nation française, tribune où se sont fait entendre les grandes voix de notre histoire mais aussi où ne cessent de vibrer les craintes et les espérances de la France profonde.

Quand, lycéen, j'ai découvert cette tribune, Jean Jaurès et Louis Barthou y discutaient de cette loi militaire sur le service de trois ans qui devait permettre la victoire de 1914.

Assemblée tumultueuse, passionnée, mais où l'on sentait alors que c'était à cette tribune que se décidait le sort de la patrie.

En est-il encore de même aujourd'hui ?

Ne sommes-nous pas devenus parfois, dans ce décor fastueux et assistés par un personnel d'élite, une véritable chambre d'enregistrement ?

Permettez-moi d'abord de vous rappeler à la modestie avant de stimuler vos ambitions.

N'ayez pas la prétention de représenter toute la France. Onze millions quatre-cent mille Français se sont abstenus. Dans de nombreuses circonscriptions nous représentons à peine plus d'un votant sur deux. Des familles politiques entières ont été éliminées et l'une de nos collègues dont nous avions dans la précédente législature apprécié le charme et le talent représente seule ici deux millions quatre-cent mille voix du Front national. (*Mouvements divers.*)

Mais, symbole de la représentation nationale, vous devez avoir la liberté de l'esprit et du vote.

Souhaitons ne jamais revoir l'anarchie de la IV^e République (*Mouvements divers*), où surgissaient périodiquement des comités « Théodule », dénoncés ainsi par le général de Gaulle, qui ne représentaient que des ambitions personnelles, s'opposaient les uns aux autres et ont assassiné le régime. Mais l'usage a parfois aggravé la rigueur de nos institutions. Je n'ai jamais admis par exemple que notre Assemblée ne puisse en fait fixer la moindre partie de son ordre du jour.

Quand aux ordonnances et aux votes bloqués, je veux croire que leurs farouches détracteurs d'hier ne nous les imposeront pas.

Je vous mets en garde contre l'influence insaisissable d'une administration dont les membres, unis par la solidarité d'un moule uniforme et théorique, ignorent trop souvent la France vivante.

Sachons résister aux pressions des groupes de défense et aux slogans des cortèges, qui d'ailleurs nous délaissent au profit des ministères devenus plus puissants que nous. (*Mouvements divers.*)

Nous sommes de plus en plus agressés en période électorale par l'image télévisée. Le maquillage et la technique de la figuration remplacent la réflexion. C'est la formule américaine de l'Etat spectacle. La chronique est remplacée par la bande dessinée.

Enfin, nous subissons la dictature des sondages. On croit qu'ils annoncent l'avenir, mais en réalité ils le fabriquent. Le citoyen est devenu un robot manipulé par une mécanique invisible. Il estime inutile de voter puisque la nouvelle cartomancienne lui annonce qu'avec ou sans lui le résultat est déjà fixé par le destin. Il est temps, mesdames, messieurs, d'interdire pendant plus longtemps, en période électorale, la publication des sondages.

Mais surtout les gouvernements et les députés doivent modifier leur comportement.

Il est nécessaire que les ministres nous réservent à cette tribune la primeur de leurs projets, qu'ils le fassent devant un hémicycle gami et que nos séances soient plus souvent télévisées. Alors nous retrouverons notre véritable liberté de penser, notre assemblée son prestige et - ce qui est essentiel - notre vie parlementaire prendra alors une dimension humaine.

Nous mêmes, mes chers collègues, apparaitrons au public avec un véritable visage et non plus comme un symbole ou un nom. Nous sommes trop souvent, pour une opinion publique, captive des médias, coulés vivants, avec une silhouette définitive, dans le bronze de la légende. Et pourtant, nous aussi, nous sommes des hommes comme les autres, ayant une sensibilité comme les autres.

Dans la politique, il n'y a que les morts à qui l'on rende parfois justice parce que l'histoire nous livre avec leurs secrets leur personnalité véritable.

Témoin depuis cinquante-deux ans du dévouement admirable de tant de vos prédécesseurs, je tiens à leur rendre ici un solennel hommage.

Et au seuil de cette législature, permettez-moi de vous convier à mettre à cette tribune plus de lumière sur ce que chacun de nous a de meilleur : la part de l'Homme. (*Nombreux applaudissements.*)

9

ELECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette élection a lieu au scrutin secret à la tribune.

J'ai été saisi des candidatures de :

MM. Jacques Chaban-Delmas,
Laurent Fabius,
Georges Hage,

Mme Yann Piat. (*Mouvements divers sur plusieurs bancs.*)

Aux deux premiers tours de scrutin, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise ; au troisième tour la majorité relative suffit et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Les bulletins manuscrits sont valables. Toutefois, afin de faciliter la tâche de nos collègues, des bulletins imprimés sont à leur disposition dans les salles voisines.

Ces bulletins devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Le scrutin sera dépouillé par quatre scrutateurs titulaires et deux scrutateurs suppléants dont je vais tirer au sort le nom.

(*Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.*)

M. le président. Sont désignés :

Scrutateurs titulaires :

MM. Marcel Dehoux, Jean-Marc Ayrault, René Couvignes, Michel Jacquemin.

Scrutateurs suppléants :

MM. Jean Falala et Alain Mayoud.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal :

(*Le sort désigne la lettre M.*)

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, je prierai Mmes et MM. les députés de bien vouloir attendre, pour monter à la tribune, l'appel de leur nom.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos vers dix-sept heures quinze.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. - Le scrutin est ouvert à seize heures trente.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues qui ont été désignés comme scrutateurs au début de la séance à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers dix-huit heures quinze.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente, est reprise à dix-huit heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants 573
Bulletins blancs ou nuls 5

Suffrages exprimés 568
Majorité absolue 285

Ont obtenu :

MM. Laurent Fabius 276 suffrages,
Jacques Chaban-Delmas 263 suffrages,
Georges Hage 25 suffrages,
Mme Yann Piat 4 suffrages.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

L'Assemblée voudra sans doute y procéder immédiatement ? (Assentiment.)

Il en est ainsi décidé.

Je m'adresse maintenant aux candidats pour leur demander s'ils maintiennent leur candidature.

Monsieur Chaban-Delmas, maintenez-vous votre candidature ?

M. Jacques Chaban-Delmas. Je la maintiens. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. Monsieur Fabius, maintenez-vous la vôtre ?

M. Laurent Fabius. Oui, monsieur le président.

M. le président. Et vous monsieur Hage ?

M. Georges Hage. Monsieur le président, permettez-moi de dire quelques mots.

Mes amis communistes m'ont invité à poser ma candidature à la présidence de l'Assemblée nationale afin de dire notre volonté de voir mener une véritable politique de gauche, ce pour quoi les communistes restent toujours disponibles, et pour rappeler l'iniquité du scrutin à l'issue duquel nous avons été élus car, en toute justice, nous pouvions prétendre à soixante sièges. C'est aussi pour moi l'occasion de souhaiter que nous puissions - c'est notre droit - constituer un groupe en cette assemblée.

La décision que nous avons prise pour le deuxième tour de scrutin, laquelle ne saurait cautionner la politique que conduira le Gouvernement, est motivée par deux considérations simples : en premier lieu, il est logique que le groupe le plus important de notre assemblée prétende à la présidence de celle-ci ; en second lieu, c'est une constante de notre politique que de barrer la route à la droite.

Je remercie donc les collègues qui m'ont apporté leurs suffrages au premier tour.

Au deuxième tour, tous les députés communistes ont décidé de reporter leurs voix sur le candidat du groupe socialiste. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Jacques Blanc. Ils vont y perdre leur âme !

M. le président. Madame Piat, maintenez-vous votre candidature ?

Mme Yann Piat. Je la retire, monsieur le président.

Deuxième tour de scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale

M. le président. Nous allons donc procéder au deuxième tour de scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Sont candidats pour ce deuxième tour :

MM. Jacques Chaban-Delmas,
Laurent Fabius.

Je rappelle que la majorité absolue des suffrages exprimés est encore requise.

Comme au premier tour, l'appel nominal commencera par la lettre M.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.
Il sera clos vers dix-neuf heures dix.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. - Le scrutin est ouvert à dix-huit heures vingt.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues qui ont été désignés comme scrutateurs au début de la séance à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers dix-neuf heures cinquante.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à dix-neuf heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants 569
Bulletins blancs ou nuls 0
Suffrages exprimés 569
Majorité absolue 285

Ont obtenu :

M. Laurent Fabius 301 suffrages,
(De très nombreux députés se lèvent et applaudissent longuement.)

M. Jacques Chaban-Delmas 268 suffrages.
(Très nombreux applaudissements.)

M. Laurent Fabius ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de l'Assemblée nationale et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel. (Très nombreux applaudissements.)

(M. Laurent Fabius prend place au fauteuil présidentiel.)

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

10

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Mes chers collègues, au moment où, pour la première fois, je m'adresse à vous de cette place, c'est d'abord un sentiment de gratitude que je veux exprimer envers toute l'Assemblée nationale, envers ceux qui, prenant une décision politique, ont porté en majorité sur mon nom leurs suffrages, envers les autres, dont je n'oublierai pas que je suis désormais aussi le président, et qui détiennent, comme chacun d'entre nous ici, une part égale de la souveraineté nationale.

On comprendra que je souhaite sans attendre rendre un hommage particulier à mon prédécesseur, le président Jacques Chaban-Delmas. Monsieur le président, pendant de nombreuses années, vous avez occupé cette fonction et, mieux, vous l'avez incarnée. Vous l'avez fait avec une courtoisie et un talent qu'aucun député n'oubliera. (Applaudissements prolongés sur tous les bancs.)

Mes chers collègues, en ce début de législature, l'Assemblée nationale s'apprête, dans la conformité à nos institutions, à jouer sans doute un rôle un peu nouveau.

C'est le vœu de M. le Président de la République et l'intention de M. le Premier ministre, non seulement de donner toute sa place au Parlement, mais d'assurer, par une série de dispositions précises, le « respect du législateur » et de veiller particulièrement aux droits des minorités. Je résumerai l'objectif qui me paraît souhaitable : une majorité ouverte, des minorités respectées et responsables.

L'Assemblée nationale doit trouver un rôle nouveau, parce qu'aussi beaucoup d'entre nous l'attendent, éprouvant la nécessité d'un meilleur équilibre entre les différents pouvoirs, l'exécutif, le législatif et le judiciaire, auxquels s'ajoutent en

fait de nouveaux pouvoirs, scientifique, administratif et médiatique, dont l'importance évidente ne doit pas restreindre notre propre champ d'action.

Un rôle nouveau enfin, parce que la composition politique de notre assemblée, profondément transformée à la suite des dernières élections et de leurs conséquences, va fixer davantage sur nous les regards et nous charger de responsabilités supplémentaires. Veillons, dans nos propos et dans nos actes, à ne pas décevoir l'opinion.

Le terme prévu pour cette législature est 1993. C'est dire que nous connaissons déjà les grands défis à relever : les difficultés économiques et sociales, qui sont sérieuses en métropole et outre-mer, le besoin d'un formidable effort d'éducation, de formation, d'investissement, de recherche et de culture ; les chances et les interrogations liées aux avancées européennes indispensables, l'entrée dans la dernière décennie du siècle.

Et surtout, le défi principal : un monde s'en va, un autre va naître, et nous, qui nous trouvons au milieu de cette transformation profonde - que nous appelons improprement une crise - nous devons, avec le souci de la paix et du développement, apporter des réponses aux problèmes quotidiens et préparer les temps qui viennent.

Nous devons entendre, faire entendre ce que nous disent chaque semaine nos concitoyens dans nos circonscriptions, chômage, difficultés de logement, campagnes qui se vident, avenir incertain des jeunes, et difficultés à vivre. Nous devons faire le maximum pour placer la France parmi les pays de tête et pour éviter que nos compatriotes, en particulier les plus faibles, ne soient emportés dans les flots maudits du racisme et de l'exclusion.

C'est pour relever solidairement ces défis que notre peuple a renouvelé sa confiance au Président François Mitterrand, dont je salue ici la grande victoire. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs.*) C'est pour mettre en œuvre ce projet que Michel Rocard a été nommé Premier ministre. Leur succès sera le succès de la France, il passe par le concours actif de l'assemblée que nous formons.

Cela veut dire que non seulement nous devons aider, chacun selon ses convictions propres, notre pays à relever ces défis, mais encore qu'il nous faudra tous préparer l'Assemblée nationale de l'an 2000 par notre organisation interne, par nos méthodes de travail, épaulés par le personnel, exceptionnel, de l'Assemblée, par nos contacts avec la société française et internationale, en essayant d'apporter des réponses concrètes pour ce qui concerne notre institution à au moins trois séries de questions :

Comment faire en sorte que ce soit dans cette enceinte qu'ait lieu d'abord l'essentiel du débat politique, car le Parlement est le cœur de toute vraie démocratie ?

Comment offrir à l'opinion qui nous juge un visage autre que l'alternance des joutes parfois trop vives du mercredi après-midi et des travées souvent trop vides de certaines de nos réunions ?

Comment, enfin, avec un pouvoir exécutif légitimement fort, dans un contexte mondial contraignant, à propos de sujets très complexes, comment permettre à chaque député d'exercer vraiment sa fonction de législateur et de contrôler le Gouvernement ?

Je proposerai sur ces différents points prochainement des suggestions.

Mes chers collègues, nombreux sont les députés nouveaux parmi vous et je les salue avec une chaleur particulière. Pour moi qui, moins ancien que d'autres, ai néanmoins été élu pour la première fois député socialiste il y a dix ans, un paradoxe m'a toujours frappé et en même temps réconforté : nos concitoyens éprouvent parfois de la distance à l'égard des députés dans leur ensemble, mais ils apprécient en général hautement le député de leur circonscription ! A nous donc collectivement de faire mieux connaître le vrai travail de la représentation nationale.

Car notre fonction de député est belle, héritée des Etats Généraux de 1789. C'est dans cette enceinte, au fil des temps et malgré les périodes sombres, que des parlementaires de progrès ont su prendre des décisions qui ont changé le sort de millions d'êtres - abolir l'esclavage, créer l'école laïque pour tous, instituer l'impôt sur le revenu, bâtir la législation du travail et la sécurité sociale, établir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, décider la décentralisation et abroger la peine capitale.

Dans cette lignée, je souhaite que notre futur s'appelle l'approfondissement de la démocratie. Démocratie politique, économique, sociale, culturelle. Elle ne se limitera pas à un Parlement puissant mais elle n'existera pas sans un Parlement puissant.

Devant nous, donc, de lourdes tâches. Tolérance, transparence, clairvoyance : voilà l'esprit dans lequel votre président souhaite que nous engagions nos travaux. Avec dans nos cœurs, la volonté de justice, et de rassemblement, et toute l'ardeur qu'il faudra pour réussir le futur de la France. (*De nombreux députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

11

CONSTITUTION DES GROUPES

M. le président. En application de l'article 19 du règlement, les groupes ont fait parvenir à la présidence une déclaration politique signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres, de celle des députés apparentés et du nom du président du groupe.

Ces documents seront publiés au *Journal officiel* de demain.

12

CALENDRIER DES PROCHAINS TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE

M. le président. Si l'assemblée n'y voit pas d'objection, voici le calendrier qui sera suivi pour la nomination du bureau, le renouvellement des commissions et la répartition des places dans la salle des séances :

Demain, vendredi 24 juin à dix heures :

Réunion des présidents des groupes au cinquième bureau pour :

La répartition des postes du bureau et l'établissement éventuel, dans l'ordre de présentation, de la liste de leurs candidats aux fonctions de vice-président, questeur ou secrétaire ;

La répartition des sièges des six commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

A quatorze heures trente :

Réunion des députés n'appartenant à aucun groupe pour établir la liste de leurs candidatures aux six commissions permanentes.

Avant quinze heures trente :

Dépôt au secrétariat général de la présidence des candidatures au bureau ;

Affichage de ces candidatures.

A seize heures :

Séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin, des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires ;

Installation du bureau.

Puis, si l'heure de la fin de la séance publique le permet :

A l'issue de la séance publique : réunion du bureau en vue de la constitution de ses délégations ;

A l'issue de la réunion du bureau : réunion des questeurs et des présidents des groupes, en vue de procéder à la division de la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non-inscrits par rapport aux groupes.

Avant dix-huit heures - journée bien remplie :

Dépôt au bureau central du service des commissions des candidatures aux six commissions permanentes et affichage de ces candidatures, qui seront publiées au *Journal officiel*, lois et décrets, du lendemain et au feuilleton.

Eventuellement, samedi 25 juin, à dix heures - je pense que personne ne le souhaite - si cette réunion n'a pu avoir lieu le vendredi 24 juin :

Réunion des questeurs et des présidents des groupes en vue de procéder à la division de la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non-inscrits par rapport aux groupes.

Mardi 28 juin, à dix heures :

Réunion des six commissions permanentes pour l'élection de leur bureau.

A douze heures :

Dépôt au service des commissions des candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

A douze heures trente :

Conférence des présidents.

A seize heures :

Séance publique :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;

Fixation de l'ordre du jour.

A dix-huit heures trente :

Réunion de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée pour l'élection de son bureau.

Eventuellement, mercredi 29 juin, à onze heures, si cette réunion n'a pu avoir lieu le vendredi 24 juin :

Réunion du bureau en vue de la constitution de ses délégations.

13

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 24 juin 1988, à seize heures, séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin :

Des six vice-présidents ;

Des trois questeurs ;

Des douze secrétaires.

Installation du bureau.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 28 juin 1988, à douze heures trente, dans les salons de la présidence.

BUREAU D'ÂGE

Séance du 23 juin 1988

Président d'âge : M. Edouard Frédéric-Dupont.

Secrétaires d'âge : MM. Thierry Mandon, Gautier Audinot, Jérôme Lambert, Mmes Frédérique Bredin, Elisabeth Hubert, M. Christian Estrosi.

LISTE DES DÉPUTÉS PAR CIRCONSCRIPTIONS

(Communiquée par M. le ministre de l'intérieur,
en application de l'article L.O. 179 du code électoral)

1. - DÉPARTEMENTS

AIN

1 ^{re} circonscription	M. Boyon (Jacques).
2 ^e -	M. Guichon (Lucien).
3 ^e -	M. Millon (Charles).
4 ^e -	M. Voisin (Michel).

AIN

1 ^{re} circonscription	M. Dosièr (René).
2 ^e -	M. Le Meur (Daniel).
3 ^e -	M. Balligand (Jean-Pierre).
4 ^e -	M. Lefranc (Bernard).
5 ^e -	M. Rossi (André).

ALLIER

1 ^{re} circonscription	M. Colémbet (François).
2 ^e -	M. Goldberg (Pierre).
3 ^e -	M. Lajoinie (André).
4 ^e -	M. Belorgey (Jean-Michel).

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

1 ^{re} circonscription	M. Massot (François).
2 ^e -	M. Bellon (André).

ALPES (HAUTES-)

1 ^{re} circonscription	M. Chevallier (Daniel).
2 ^e -	M. Ollier (Patrick).

ALPES-MARITIMES

1 ^{re} circonscription	M. Ehrmann (Charles).
2 ^e -	Mme Daugreilh (Martine).
3 ^e -	M. Salles (Rudy).
4 ^e -	M. Aubert (Emmanuel).
5 ^e -	M. Estrosi (Christian).
6 ^e -	Mme Sauvaigo (Suzanne).
7 ^e -	M. Merli (Pierre).
8 ^e -	Mme Moreau (Louise).
9 ^e -	M. Bachelet (Pierre).

ARDÈCHE

1 ^{re} circonscription	M. Chapuis (Robert).
2 ^e -	M. Perbet (Régis).
3 ^e -	M. Alaïze (Jean-Marie).

ARDENNES

1 ^{re} circonscription	M. Mas (Roger).
2 ^e -	M. Istace (Gérard).
3 ^e -	M. Bachy (Jean-Paul).

ARIÈGE

1 ^{re} circonscription	M. Bonrepaux (Augustin).
2 ^e -	M. Massat (René).

AUBE

1 ^{re} circonscription	M. Micaux (Pierre).
2 ^e -	M. Galley (Robert).
3 ^e -	M. Carletet (Michel).

AUDE

1 ^{re} circonscription	M. Vidal (Joseph).
2 ^e -	M. Barailla (Régis).
3 ^e -	M. Cambolive (Jacques).

AVEYRON

1 ^{re} circonscription	M. Briane (Jean).
2 ^e -	M. Rigal (Jean).
3 ^e -	M. Godfrain (Jacques).

BOUCHES-DU-RHÔNE

1 ^{re} circonscription	M. Blum (Roland).
2 ^e -	M. Gaudin (Jean-Claude).
3 ^e -	M. Sanmarco (Philippe).
4 ^e -	M. Hermier (Guy).
5 ^e -	Mme Ecochard (Janine).
6 ^e -	M. Teissier (Guy).
7 ^e -	M. Pezet (Michel).
8 ^e -	M. Masse (Marius).
9 ^e -	M. Tardito (Jean).
10 ^e -	M. Vidal (Yves).
11 ^e -	M. Kert (Christian).
12 ^e -	M. d'Attilio (Henri).
13 ^e -	M. Lombard (Paul).
14 ^e -	M. de Peretti della Rocca (Jean-Pierre).
15 ^e -	M. Vachet (Léon).
16 ^e -	M. Vauzelle (Michel).

CALVADOS

1 ^{re} circonscription	M. Saint-Ellier (Francis).
2 ^e	M. Mexandeau (Louis).
3 ^e	Mme Roudy (Yvette).
4 ^e	M. d'Ornano (Michel).
5 ^e	M. d'Harcourt (François).
6 ^e	M. Garrec (René).

CANTAL

1 ^{re} circonscription	M. Coussain (Yves).
2 ^e	M. Raynal (Pierre).

CHARENTE

1 ^{re} circonscription	M. Chavanes (Georges).
2 ^e	M. Houssin (Pierre-Rémy).
3 ^e	M. Lambert (Jérôme).
4 ^e	M. Boucheron (Jean-Michel).

CHARENTE-MARITIME

1 ^{re} circonscription	M. Crépeau (Michel).
2 ^e	M. Branger (Jean-Guy).
3 ^e	M. Beix (Roland).
4 ^e	M. Marchand (Philippe).
5 ^e	M. de Lipkowski (Jean).

CHER

1 ^{re} circonscription	M. Deniau (Jean-François).
2 ^e	M. Rimbault (Jacques).
3 ^e	M. Calmat (Alain).

CORRÈZE

1 ^{re} circonscription	M. Hollande (François).
2 ^e	M. Charbonnel (Jean).
3 ^e	M. Chirac (Jacques).

CORSE-DU-SUD

1 ^{re} circonscription	M. Rossi (José).
2 ^e	M. de Rocca Serra (Jean-Paul).

CORSE (HAUTE-)

1 ^{re} circonscription	M. Zuccarelli (Emile).
2 ^e	M. Pasquini (Pierre).

CÔTE-D'OR

1 ^{re} circonscription	M. Poujade (Robert).
2 ^e	M. de Broissia (Louis).
3 ^e	M. Carraz (Roland).
4 ^e	M. Mathieu (Gilbert).
5 ^e	M. Patriat (François).

CÔTES-DU-NORD

1 ^{re} circonscription	M. Dollo (Yves).
2 ^e	M. Josselin (Charles).
3 ^e	M. Chouat (Didier).
4 ^e	M. Briand (Maurice).
5 ^e	M. Trémel (Pierre-Yvon).

CREUSE

1 ^{re} circonscription	M. Lejeune (André).
2 ^e	M. Rimareix (Gaston).

DORDOGNE

1 ^{re} circonscription	M. Bioulac (Bernard).
2 ^e	M. Suchod (Michel).
3 ^e	M. Bonnet (Alain).
4 ^e	M. Dumas (Roland).

DOUBS

1 ^{re} circonscription	M. Schwint (Robert).
2 ^e	M. Jacquemin (Michel).
3 ^e	M. Bêche (Guy).
4 ^e	Mme Bouchardeau (Huguette).
5 ^e	M. Vuillaume (Roland).

DRÔME

1 ^{re} circonscription	M. Léron (Roger).
2 ^e	M. Fort (Alain).
3 ^e	M. Michel (Henri).
4 ^e	M. Durand (Georges).

EURE

1 ^{re} circonscription	M. Debré (Jean-Louis).
2 ^e	M. Recours (Alfred).
3 ^e	M. Poniatowski (Ladislas).
4 ^e	M. Loncle (François).
5 ^e	M. Deschaux-Beaume (Freddy).

EURE-ET-LOIR

1 ^{re} circonscription	M. Lemoine (Georges).
2 ^e	M. Taugourdeau (Martial).
3 ^e	M. Gallet (Bertrand).
4 ^e	M. Dousset (Maurice).

FINISTÈRE

1 ^{re} circonscription	M. Poignant (Bernard).
2 ^e	M. Gourmelon (Joseph).
3 ^e	M. Goasdouff (Jean-Louis).
4 ^e	Mme Jacq (Marie).
5 ^e	M. Miossec (Charles).
6 ^e	M. Cozan (Jean-Yves).
7 ^e	M. Guellec (Ambroise).
8 ^e	M. Le Penec (Louis).

GARD

1 ^{re} circonscription	M. Bousquet (Jean).
2 ^e	M. Cambacérés (Jean-Marie).
3 ^e	M. Benedetti (Georges).
4 ^e	M. Millet (Gilbert).
5 ^e	M. Journet (Alain).

GARONNE (HAUTE-)

1 ^{re} circonscription	M. Baudis (Dominique).
2 ^e	M. Bapt (Gérard).
3 ^e	M. Ducert (Claude).
4 ^e	M. Lofdi (Robert).
5 ^e	M. Roger-Machart (Jacques).
6 ^e	Mme Mignon (Hélène).
7 ^e	M. Jospin (Lionel).
8 ^e	M. Ortel (Pierre).

GERS

1 ^{re} circonscription	M. Laborde (Jean).
2 ^e	M. Joseph (Jean-Pierre).

GIRONDE

1 ^{re} circonscription	M. Vallerix (Jean).
2 ^e	M. Chaban-Delmas (Jacques).
3 ^e	Mme Lalumière (Catherine).
4 ^e	M. Garmendia (Pierre).
5 ^e	M. Brana (Pierre).
6 ^e	M. Sainte-Marie (Michel).
7 ^e	M. Ducout (Pierre).
8 ^e	M. Cazalet (Robert).
9 ^e	M. Lagorce (Pierre).
10 ^e	M. Mitterrand (Gilbert).
11 ^e	M. Madrelle (Bernard).

HÉRAULT

1 ^{re} circonscription	M. Dimeglio (Willy).
2 ^e	M. Saumade (Gérard).
3 ^e	M. Couveinhes (René).
4 ^e	M. Frêche (Georges).
5 ^e	M. Nayral (Bernard).
6 ^e	M. Barrau (Alain).
7 ^e	M. Lacombe (Jean).

ILLE-ET-VILAINE

1 ^{re} circonscription	M. Boucheron (Jean-Michel).
2 ^e	M. Hervé (Edmond).
3 ^e	M. Fréville (Yves).
4 ^e	M. Madelin (Alain).
5 ^e	M. Méhaignerie (Pierre).
6 ^e	M. Cointat (Michel).
7 ^e	M. Counhau (René).

INDRE

1 ^{re} circonscription	M. Gateaud (Jean-Yves).
2 ^e	M. Laignel (André).
3 ^e	M. Chanteguet (Jean-Paul).

INDRE-ET-LOIRE

1 ^{re} circonscription	M. Royer (Jean).
2 ^e -	M. Debré (Bernard).
3 ^e -	Mme Mora (Christiane).
4 ^e -	M. Proveux (Jean).
5 ^e -	M. Testu (Jean-Michel).

ISÈRE

1 ^{re} circonscription	M. Carignon (Alain).
2 ^e -	M. Luppi (Jean-Pierre).
3 ^e -	M. Destot (Michel).
4 ^e -	M. Migaud (Didier).
5 ^e -	Mme Avice (Edwige).
6 ^e -	M. Moyné-Bressand (Alain).
7 ^e -	M. Colombier (Georges).
8 ^e -	M. Mermaz (Louis).
9 ^e -	M. Pillet (Yves).

JURA

1 ^{re} circonscription	M. Brune (Alain).
2 ^e -	M. Charroppin (Jean).
3 ^e -	M. Santa Cruz (Jean-Pierre).

LANDES

1 ^{re} circonscription	M. Vidalies (Alain).
2 ^e -	M. Pénicaut (Jean-Pierre).
3 ^e -	M. Emmanuelli (Henri).

LOIR-ET-CHER

1 ^{re} circonscription	M. Lang (Jack).
2 ^e -	M. Lorgeoux (Jeanny).
3 ^e -	M. Desanlis (Jean).

LOIRE

1 ^{re} circonscription	M. Philibert (Jean-Pierre).
2 ^e -	M. Cabal (Christian).
3 ^e -	M. Rochebloine (François).
4 ^e -	M. Vial-Massat (Théo).
5 ^e -	M. Auroux (Jean).
6 ^e -	M. Clément (Pascal).
7 ^e -	M. Bayard (Henri).

LOIRE (HAUTE-)

1 ^{re} circonscription	M. Barrot (Jacques).
2 ^e -	M. Proriot (Jean).

LOIRE-ATLANTIQUE

1 ^{re} circonscription	Mme Papon (Monique).
2 ^e -	Mme Hubert (Elisabeth).
3 ^e -	M. Ayrault (Jean-Marc).
4 ^e -	M. Floch (Jacques).
5 ^e -	M. Landrain (Edouard).
6 ^e -	M. Hunault (Xavier).
7 ^e -	M. Guichard (Olivier).
8 ^e -	M. Evin (Claude).
9 ^e -	M. Richard (Lucien).
10 ^e -	M. Maujoudan du Gasset (Joseph-Henri).

LOIRET

1 ^{re} circonscription	M. Sueur (Jean-Pierre).
2 ^e -	M. Dolligé (Eric).
3 ^e -	M. Lapaire (Jean-Pierre).
4 ^e -	M. Deniau (Xavier).
5 ^e -	M. Charié (Jean-Paul).

LOT

1 ^{re} circonscription	M. Charles (Bernard).
2 ^e -	M. Malvy (Martin).

LOT-ET-GARONNE

1 ^{re} circonscription	M. Chollet (Paul).
2 ^e -	M. Gouzes (Gérard).
3 ^e -	M. Garrouste (Marcel).

LOZÈRE

1 ^{re} circonscription	M. Durand (Adrien).
2 ^e -	M. Blanc (Jacques).

MAINE-ET-LOIRE

1 ^{re} circonscription	Mme Bachelot (Roselyne).
2 ^e -	M. Grimault (Hubert).
3 ^e -	M. Alphandéry (Edmond).
4 ^e -	M. Begault (Jean).
5 ^e -	M. Ligot (Maurice).
6 ^e -	M. de Charette (Hervé).
7 ^e -	M. Laffineur (Marc).

MANCHE

1 ^{re} circonscription	M. Daillet (Jean-Marie).
2 ^e -	M. André (René).
3 ^e -	M. Cousin (Alain).
4 ^e -	M. Gatignol (Claude).
5 ^e -	M. Stirn (Olivier).

MARNE

1 ^{re} circonscription	M. Falala (Jean).
2 ^e -	M. Colin (Georges).
3 ^e -	M. Thomas (Jean-Claude).
4 ^e -	M. Bourg-Broc (Bruno).
5 ^e -	M. Bouquet (Jean-Pierre).
6 ^e -	M. Stasi (Bernard).

MARNE (HAUTE-)

1 ^{re} circonscription	M. Fèvre (Charles).
2 ^e -	M. Chanfrault (Guy).

MAYENNE

1 ^{re} circonscription	M. d'Aubert (François).
2 ^e -	M. de Gastines (Henri).
3 ^e -	M. Lestas (Roger).

MEURTHE-ET-MOSELLE

1 ^{re} circonscription	M. Rossinot (André).
2 ^e -	M. Durupt (Job).
3 ^e -	M. Gaillard (Claude).
4 ^e -	M. Reiner (Daniel).
5 ^e -	M. Dinet (Michel).
6 ^e -	M. Le Déaut (Jean-Yves).
7 ^e -	M. Durieux (Jean-Paul).

MEUSE

1 ^{re} circonscription	M. Longuet (Gérard).
2 ^e -	M. Dumont (Jean-Louis).

MORBIHAN

1 ^{re} circonscription	M. Marcellin (Raymond).
2 ^e -	M. Kergueris (Aimé).
3 ^e -	M. Cavallé (Jean-Charles).
4 ^e -	M. Bouvard (Loïc).
5 ^e -	M. Le Drian (Jean-Yves).
6 ^e -	M. Giovannelli (Jean).

MOSELLE

1 ^{re} circonscription	M. Laurain (Jean).
2 ^e -	M. Jacquat (Denis).
3 ^e -	M. Masson (Jean-Louis).
4 ^e -	M. Warhouver (Aloÿse).
5 ^e -	M. Seittlinger (Jean).
6 ^e -	M. Metzinger (Charles).
7 ^e -	M. Berthol (André).
8 ^e -	M. Kiffer (Jean).
9 ^e -	M. Demange (Jean-Marie).
10 ^e -	M. Drouin (René).

NIÈVRE

1 ^{re} circonscription	M. Bérégovoy (Pierre).
2 ^e -	M. Huyghues des Etages (Jacques).
3 ^e -	M. Bardin (Bernard).

NORD

1 ^{re} circonscription	M. Mauroy (Pierre).
2 ^e -	M. Derosier (Bernard).
3 ^e -	M. Dhinnin (Claude).
4 ^e -	M. Durieux (Bruno).
5 ^e -	Mme Cacheux (Denise).
6 ^e -	M. Anselin (Robert).
7 ^e -	M. Carton (Bernard).
8 ^e -	M. Vignoble (Gérard).
9 ^e -	M. Charles (Serge).
10 ^e -	M. Balduyck (Jean-Pierre).
11 ^e -	M. Durand (Yves).

12 ^e	-	M. Denvers (Albert).
13 ^e	-	M. Delebarre (Michel).
14 ^e	-	M. Paccou (Charles).
15 ^e	-	M. Sergheraert (Maurice).
16 ^e	-	M. Hage (Georges).
17 ^e	-	M. Dolez (Marc).
18 ^e	-	M. Le Garrec (Jean).
19 ^e	-	M. Ansart (Gustave).
20 ^e	-	M. Bocquet (Alain).
21 ^e	-	M. Thiémé (Fabien).
22 ^e	-	M. Bacaille (Christian).
23 ^e	-	M. Battist (Umberto).
24 ^e	-	M. Dehoux (Marcel).

OISE

1 ^{re} circonscription	M. Desessart (Guy) (I).
2 ^e	M. Mancel (Jean-François) (I).
3 ^e	M. Anciant (Jean).
4 ^e	M. Dehaine (Arthur).
5 ^e	M. Stoléru (Lionel).
6 ^e	M. Gonnot (François-Michel).
7 ^e	M. Braine (Jean-Pierre).

ORNE

1 ^{re} circonscription	M. Goulet (Daniel).
2 ^e	M. Geng (Francis).
3 ^e	M. Lambert (Michel).

PAS-DE-CALAIS

1 ^{re} circonscription	M. Defontaine (Jean-Pierre).
2 ^e	M. Delehedde (André).
3 ^e	M. Vasseur (Philippe).
4 ^e	M. Deprez (Léonce).
5 ^e	M. Lengagne (Guy).
6 ^e	M. Dupi'et (Dominique).
7 ^e	M. Capet (André).
8 ^e	M. Huguet (Roland).
9 ^e	M. Mellick (Jacques).
10 ^e	M. Wacheux (Marcel).
11 ^e	M. Josèphe (Noël).
12 ^e	M. Kucheyda (Jean-Pierre).
13 ^e	M. Bois (Jean-Claude).
14 ^e	M. Facon (Albert).

PUY-DE-DÔME

1 ^{re} circonscription	M. Pourchon (Maurice).
2 ^e	M. Néri (Alain).
3 ^e	M. Giscard d'Estaing (Valéry).
4 ^e	M. Lavédrine (Jacques).
5 ^e	M. Adevah-Pœuf (Maurice).
6 ^e	M. Vacant (Edmond).

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

1 ^{re} circonscription	M. Cazenave (René).
2 ^e	M. Bayrou (François).
3 ^e	M. Labarrère (André).
4 ^e	M. Inchauspé (Michel).
5 ^e	M. Lamassoure (Alain).
6 ^e	Mme Alliot-Marie (Michèle).

PYRÉNÉES (HAUTES-)

1 ^{re} circonscription	M. Forgues (Pierre).
2 ^e	M. Gaijs (Claude).
3 ^e	M. Miquieu (Claude).

PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 ^{re} circonscription	M. Barate (Claude).
2 ^e	M. Esteve (Pierre).
3 ^e	M. Farran (Jacques).
4 ^e	M. Sicre (Henri).

RHIN (BAS-)

1 ^{re} circonscription	M. Köhl (Emile).
2 ^e	M. Reymann (Marc).
3 ^e	M. Oehler (Jean).
4 ^e	M. Durr (André).
5 ^e	M. Gengenwin (Germain).
6 ^e	M. Caro (Jean-Marie).
7 ^e	M. Zeller (Adrien).
8 ^e	M. Grussenmeyer (François).
9 ^e	M. Schreiner (Bernard).

RHIN (HAUT-)

1 ^{re} circonscription	M. Gerrr (Edmond).
2 ^e	M. Fuchs (Jean-Paul).
3 ^e	M. Reitzer (Jean-Luc).
4 ^e	M. Ueberschlag (Jean).
5 ^e	M. Bockel (Jean-Marie).
6 ^e	M. Weber (Jean-Jacques).
7 ^e	M. Baeumler (Jean-Pierre).

RHÔNE

1 ^{re} circonscription	Mme Isaac-Sibille (Bernadette).
2 ^e	M. Noir (Michel).
3 ^e	M. Dubernard (Jean-Michel).
4 ^e	M. Barre (Raymond).
5 ^e	M. Rigaud (Jean).
6 ^e	M. Hernu (Charles).
7 ^e	M. Queyranne (Jean-Jack).
8 ^e	M. Mayoud (Alain).
9 ^e	M. Perrut (Francisque).
10 ^e	M. Besson (Jean).
11 ^e	M. Montchamont (Gabriel).
12 ^e	M. Terrot (Michel).
13 ^e	M. Poperen (Jean).
14 ^e	Mme Sublet (Marie-Josèphe).

SAÔNE (HAUTE-)

1 ^{re} circonscription	M. Bergelin (Christian).
2 ^e	M. Michel (Jean-Pierre).
3 ^e	M. Legras (Philippe).

SAÔNE-ET-LOIRE

1 ^{re} circonscription	M. Worms (Jean-Pierre).
2 ^e	M. Nesme (Jean-Marc).
3 ^e	M. Billardon (André).
4 ^e	M. Joxe (Pierre).
5 ^e	M. Pèben (Dominique).
6 ^e	M. Beaumont (René).

SARTHE

1 ^{re} circonscription	M. Chasseguet (Gérard).
2 ^e	M. Douyère (Raymond).
3 ^e	M. Chauveau (Guy-Michel).
4 ^e	M. Fillon (François).
5 ^e	M. Boulard (Jean-Claude).

SAVOIE

1 ^{re} circonscription	M. Besson (Louis).
2 ^e	M. Barnier (Michel).
3 ^e	M. Rinchet (Roger).

SAVOIE (HAUTE-)

1 ^{re} circonscription	M. Brocard (Jean).
2 ^e	M. Bosson (Bernard).
3 ^e	M. Meylan (Michel).
4 ^e	M. Birraux (Claude).
5 ^e	M. Mazeaud (Pierre).

PARIS

1 ^{re} circonscription	M. Dominati (Jacques).
2 ^e	M. Tiberi (Jean).
3 ^e	M. Frédéric-Dupont (Edouard).
4 ^e	M. Kaspereit (Gabriel).
5 ^e	M. Marcus (Claude-Gérard).
6 ^e	M. Sarre (Georges).
7 ^e	M. Devaquet (Alain).
8 ^e	M. de Benouville (Pierre).
9 ^e	M. Quilès (Paul).
10 ^e	M. Toubon (Jacques).
11 ^e	Mme Catala (Nicole).
12 ^e	M. Balladur (Edouard).
13 ^e	Mme Barzach (Michèle).
14 ^e	M. Mesmin (Georges).
15 ^e	M. Gantier (Gilbert).
16 ^e	M. Pons (Bernard).
17 ^e	Mme de Panafieu (Françoise).
18 ^e	M. Juppé (Alain).
19 ^e	M. Vaillant (Daniel).
20 ^e	M. Cambadélis (Jean-Christophe).
21 ^e	M. Charzat (Michel).

SEINE-MARITIME

1 ^{re} circonscription	M. Bérégovoy (Michel).
2 ^e -	M. Gambier (Dominique).
3 ^e -	M. Bourguignon (Pierre).
4 ^e -	M. Fabius (Laurent).
5 ^e -	M. Bateux (Jean-Claude).
6 ^e -	M. Dhaille (Paul).
7 ^e -	M. Rufenacht (Antoine).
8 ^e -	M. Duroméa (André).
9 ^e -	Mme Bredin (Frédérique).
10 ^e -	M. Leduc (Jean-Marie).
11 ^e -	M. Beaufils (Jean).
12 ^e -	M. Le Vern (Alain).

SEINE-ET-MARNE

1 ^{re} circonscription	M. Mignon (Jean-Claude).
2 ^e -	M. Julia (Didier).
3 ^e -	M. Hyst (Jean-Jacques).
4 ^e -	M. Peyrefitte (Alain).
5 ^e -	M. Drut (Guy).
6 ^e -	M. Le Foll (Robert).
7 ^e -	M. Planchou (Jean-Paul).
8 ^e -	M. Fourré (Jean-Pierre).
9 ^e -	M. Vivien (Alain).

YVELINES

1 ^{re} circonscription	M. Pinte (Etienne).
2 ^e -	M. Borotra (Franck).
3 ^e -	M. Tenaillon (Paul-Louis).
4 ^e -	M. Lequiller (Pierre).
5 ^e -	M. Jonemann (Alain).
6 ^e -	M. Péricard (Michel).
7 ^e -	M. Rocard (Michel).
8 ^e -	M. Schreiner (Bernard).
9 ^e -	M. Cuq (Henri).
10 ^e -	Mme Boutin (Christine).
11 ^e -	M. Malandain (Guy).
12 ^e -	M. Masdeu-Arus (Jacques).

SÈVRES (DEUX-)

1 ^{re} circonscription	M. Clert (André).
2 ^e -	Mme Royal (Ségolène).
3 ^e -	M. de Gaulle (Jean).
4 ^e -	M. Brochard (Albert).

SOMME

1 ^{re} circonscription	M. Desein (Jean-Claude).
2 ^e -	M. de Robien (Gil. as).
3 ^e -	M. Hiard (Pierre).
4 ^e -	M. Becq (Jacques).
5 ^e -	M. Audinot (Gautier).
6 ^e -	M. Fleury (Jacques).

TARN

1 ^{re} circonscription	M. Bernard (Pierre).
2 ^e -	M. Pistre (Charles).
3 ^e -	M. Limouzy (Jacques).
4 ^e -	Mme Alquier (Jacqueline).

TARN-ET-GARONNE

1 ^{re} circonscription	M. Gouze (Hubert).
2 ^e -	M. Baylet (Jean-Michel).

VAR

1 ^{re} circonscription	M. Colin (Daniel).
2 ^e -	M. Colombani (Louis).
3 ^e -	Mme Piat (Yann).
4 ^e -	M. Couve (Jean-Michel).
5 ^e -	M. Léotard (François).
6 ^e -	M. Falco (Hubert).
7 ^e -	M. Paecht (Arthur).

VAUCLUSE

1 ^{re} circonscription	M. Ravier (Guy).
2 ^e -	M. Borel (André).
3 ^e -	M. Ferrand (Jean-Michel).
4 ^e -	M. Gatel (Jean).

VENDÉE

1 ^{re} circonscription	M. Preel (Jean-Luc).
2 ^e -	M. Mestre (Philippe).
3 ^e -	M. Mauger (Pierre).
4 ^e -	M. de Villiers (Philippe).
5 ^e -	M. Métais (Pierre).

VIENNE

1 ^{re} circonscription	M. Santrot (Jacques).
2 ^e -	M. Chamard (Jean-Yves).
3 ^e -	M. Lepercq (Arnaud).
4 ^e -	Mme Cresson (Edith).

VIENNE (HAUTE-)

1 ^{re} circonscription	M. Savy (Robert).
2 ^e -	M. Peyronnet (Jean-Claude).
3 ^e -	M. Mocœur (Marcel).
4 ^e -	M. Rodet (Alain).

VOSGES

1 ^{re} circonscription	M. Séguin (Philippe).
2 ^e -	M. Pierret (Christian).
3 ^e -	M. Spiller (Christian).
4 ^e -	M. Beltrame (Serge).

YONNE

1 ^{re} circonscription	M. Soisson (Jean-Pierre).
2 ^e -	M. Nallet (Henri).
3 ^e -	M. Auberger (Philippe).

TERRITOIRE DE BELFORT

1 ^{re} circonscription	M. Forni (Raymond).
2 ^e -	M. Chevènement (Jean-Pierre).

ESSONNE

1 ^{re} circonscription	M. Guyard (Jacques).
2 ^e -	M. Dugoin (Xavier).
3 ^e -	M. Tavernier (Yves).
4 ^e -	M. Wiltzer (Pierre-André).
5 ^e -	M. Pelchat (Michel).
6 ^e -	M. Germon (Claude).
7 ^e -	Mme Lienemann (Marie-Noëlle).
8 ^e -	M. Berson (Michel).
9 ^e -	M. Mandon (Thierry).
10 ^e -	M. Dray (Julien).

HAUTS-DE-SEINE

1 ^{re} circonscription	M. Brunhes (Jacques).
2 ^e -	M. Tranchant (Georges).
3 ^e -	M. Haby (Jean-Yves).
4 ^e -	M. Sapin (Michel).
5 ^e -	M. Balkany (Patrick).
6 ^e -	M. Sarkozy (Nicolas).
7 ^e -	M. Baumel (Jacques).
8 ^e -	M. Labbé (Claude).
9 ^e -	M. Gorse (Georges).
10 ^e -	M. Santini (André).
11 ^e -	M. Bassinet (Philippe).
12 ^e -	M. Foucher (Jean-Pierre).
13 ^e -	M. Devedjian (Patrick).

SEINE-SAINT-DENIS

1 ^{re} circonscription	M. Bonnemaison (Gilbert).
2 ^e -	M. Berthelot (Marcelin).
3 ^e -	Mme Jacquaint (Muguette).
4 ^e -	M. Pierna (Louis).
5 ^e -	M. Gaysot (Jean-Claude).
6 ^e -	M. Bartolone (Claude).
7 ^e -	M. Brard (Jean-Pierre).
8 ^e -	M. Pandraud (Robert).
9 ^e -	Mme Neiertz (Véronique).
10 ^e -	M. Delhy (Jacques).
11 ^e -	M. Asensi (François).
12 ^e -	M. Raoult (Eric).
13 ^e -	M. Mahéas (Jacques).

VAL-DE-MARNE

1 ^{re} circonscription	Mme Papon (Christiane).
2 ^e -	M. Cathala (Laurent).
3 ^e -	M. Schwartzberg (Roger-Gérard).
4 ^e -	M. Jegou (Jean-Jacques).
5 ^e -	M. Giraud (Michel).
6 ^e -	M. Vivien (Robert-André).
7 ^e -	M. Nungesser (Roland).
8 ^e -	M. Griotteray (Alain).
9 ^e -	M. Rouquet (René).
10 ^e -	M. Lefort (Jean-Claude).
11 ^e -	M. Marchais (Georges).
12 ^e -	M. Tabanou (Pierre).

VAL-D'OISE

1 ^{re} circonscription	M. Lachenaud (Jean-Philippe).
2 ^e -	M. Richard (Alain).
3 ^e -	M. Bequet (Jean-Pierre).
4 ^e -	M. Delattre (Francis).
5 ^e -	M. Montdargent (Robert).
6 ^e -	M. Delalande (Jean-Pierre).
7 ^e -	Mme Lecuir (Marie-France).
8 ^e -	M. Strauss-Kahn (Dominique).
9 ^e -	M. Coffineau (Michel).

GUADELOUPE

1 ^{re} circonscription	M. Jalton (Frédéric).
2 ^e -	M. Moutoussamy (Ernest).
3 ^e -	M. Larifla (Dominique).
4 ^e -	Mme Michaux-Chevy (Lucette).

GUYANE

1 ^{re} circonscription	M. Castor (Elie).
2 ^e -	M. Bertrand (Léon).

MARTINIQUE

1 ^{re} circonscription	M. Lordinot (Guy).
2 ^e -	M. Lise (Claude).
3 ^e -	M. Césaire (Aimé).
4 ^e -	M. Louis-Joseph-Dogué (Maurice).

RÉUNION

1 ^{re} circonscription	M. Legros (Auguste).
2 ^e -	M. Vergès (Laurent).
3 ^e -	M. Thien Ah Koon (André).
4 ^e -	M. Hoarau (Elie).
5 ^e -	M. Virapoulé (Jean-Paul).

II. - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MAYOTTE

Circonscription unique M. Jean-Baptiste (Henry).

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Circonscription unique M. Grignon (Gérard).

III. - TERRITOIRES D'OUTRE-MER

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

1 ^{re} circonscription	M. Lafleur (Jacques).
2 ^e -	M. Nenou-Pwataho (Maurice).

POLYNÉSIE FRANÇAISE

1 ^{re} circonscription	(2 ^e tour : le 26 juin 1988).
2 ^e circonscription	

WALLIS-ET-FUTUNA

Circonscription unique M. Brial (Benjamin).

(1) Election annulée par décision du Conseil constitutionnel en date du 21 juin 1988.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS

A

MM. Adevah-Pœuf (Maurice), Puy-de-Dôme.
Alaize (Jean-Marie), Ardèche.
Mme Alliot-Marie (Michèle), Pyrénées-Atlantiques.
M. Alphandéry (Edmond), Maine-et-Loire.
Mme Alquier (Jacqueline), Tarn.
MM. Anciant (Jean), Oise.
André (René), Manche.
Ansart (Gustave), Nord.
Anselin (Robert), Nord.
Asensi (François), Seine-Saint-Denis.
d'Attilio (Henri), Bouches-du-Rhône.
Auberger (Philippe), Yonne.
Aubert (Emmanuel), Alpes-Maritimes.
d'Aubert (François), Mayenne.
Audinot (Gautier), Somme.
Auroux (Jean), Loire.
Mme Avice (Edwige), Isère.
M. Ayrault (Jean-Marc), Loire-Atlantique.

B

M. Bachelet (Pierre), Alpes-Maritimes.
Mme Bachelot (Roselyne), Maine-et-Loire.
MM. Bachy (Jean-Paul), Ardennes.
Baeumler (Jean-Pierre), Haut-Rhin.
Balduyck (Jean-Pierre), Nord.
Balkany (Patrick), Hauts-de-Seine.
Balladur (Edouard), Paris.
Balligand (Jean-Pierre), Aisne.
Bapt (Gérard), Haute-Garonne.
Barailla (Régis), Aude.
Barate (Claude), Pyrénées-Orientales.
Bardin (Bernard), Nièvre.
Barnier (Michel), Savoie.
Barrau (Alain), Hérault.
Barre (Raymond), Rhône.
Barrot (Jacques), Haute-Loire.
Bartolone (Claude), Seine-Saint-Denis.
Mme Barzach (Michèle), Paris.
MM. Bassinet (Philippe), Hauts-de-Seine.
Bataille (Christian), Nord.
Bateux (Jean-Claude), Seine-Maritime.
Battist (Umberto), Nord.
Baudis (Dominique), Haute-Garonne.
Baumel (Jacques), Hauts-de-Seine.
Bayard (Henri), Loire.
Baylet (Jean-Michel), Tarn-et-Garonne.
Bayrou (François), Pyrénées-Atlantiques.
Beaufils (Jean), Seine-Maritime.
Beaumont (René), Saône-et-Loire.
Bêche (Guy), Doubs.
Becq (Jacques), Somme.
Begault (Jean), Maine-et-Loire.
Beix (Roland), Charente-Maritime.
Bellon (André), Alpes-de-Haute-Provence.
Belorgey (Jean-Michel), Allier.
Beltrame (Serge), Vosges.
Benedetti (Georges), Gard.
de Benouville (Pierre), Paris.
Bequet (Jean-Pierre), Val-d'Oise.
Bérégovoy (Michel), Seine-Maritime.
Bérégovoy (Pierre), Nièvre.
Bergelin (Christian), Haute-Saône.
Bernard (Pierre), Tarn.
Berson (Michel), Essonne.
Berthelot (Marcelin), Seine-Saint-Denis.
Berthol (André), Moselle.
Bertrand (Léon), Guyane.
Besson (Jean), Rhône.
Besson (Louis), Savoie.
Billardon (André), Saône-et-Loire.
Bioulac (Bernard), Dordogne.
Birraux (Claude), Haute-Savoie.
Blanc (Jacques), Lozère.
Blum (Roland), Bouches-du-Rhône.
Bockel (Jean-Marie), Haut-Rhin.
Bocquet (Alain), Nord.
Bnis (Jean-Claude), Pas-de-Calais.
Bonnemaison (Gilbert), Seine-Saint-Denis.
Bonnet (Alain), Dordogne.
Bonrepaux (Augustin), Ariège.
Borel (André), Vaucluse.
Borotra (Frank), Yvelines.
Bosson (Bernard), Haute-Savoie.
Mme Bouchardeau (Huguette), Doubs.
MM. Boucheron (Jean-Michel), Charente.
Boucheron (Jean-Michel), Ile-et-Vilaine.
Boulard (Jean-Claude), Sarthe.
Bouquet (Jean-Pierre), Marne.
Bourg-Broc (Bruno), Marne.
Bourguignon (Pierre), Seine-Maritime.
Bousquet (Jean), Gard.
Mme Boutin (Christine), Yvelines.
MM. Bouvard (Loïc), Morbihan.
Boyon (Jacques), Ain.
Braine (Jean-Pierre), Oise.
Brana (Pierre), Gironde.
Branger (Jean-Guy), Charente-Maritime.
Brard (Jean-Pierre), Seine-Saint-Denis.
Mme Bredin (Frédérique), Seine-Maritime.
MM. Brial (Benjamin), Wallis-et-Futuna.
Brand (Maurice), Côtes-du-Nord.
Briane (Jean), Aveyron.
Brocard (Jean), Haute-Savoie.
Brochard (Albert), Deux-Sèvres.

de Broissia (Louis), Côte-d'Or.
 Brune (Alain), Jura.
 Brunhes (Jacquès), Hauts-de-Seine.

C

M. Cabal (Christian), Loire.
 Mme Cacheux (Denise), Nord.
 MM. Calmat (Alain), Cher.
 Cambacérés (Jean-Marie), Gard.
 Cambadelis (Jean-Christophe), Paris.
 Cambolive (Jacques), Aude.
 Capet (André), Pas-de-Calais.
 Carignon (Alain), Isère.
 Caro (Jean-Marie), Bas-Rhin.
 Carraz (Roland), Côte-d'Or.
 Cartelet (Michel), Aube.
 Carton (Bernard), Nord.
 Castor (Elie), Guyane.
 Mme Catala (Nicole), Paris.
 MM. Cathala (Laurent), Val-de-Marne.
 Cavallé (Jean-Charles), Morbihan.
 Cazalet (Robert), Gironde.
 Cazenave (René), Pyrénées-Atlantiques.
 Césaire (Aimé), Martinique.
 Chaban-Delmas (Jacques), Gironde.
 Chamard (Jean-Yves), Vienne.
 Chanfrault (Guy), Haute-Marne.
 Chanteguet (Jean-Paul), Indre.
 Chapuis (Robert), Ardèche.
 Charbonnel (Jean), Corrèze.
 de Charette (Hervé), Maine-et-Loire.
 Charié (Jean-Paul), Loiret.
 Charles (Bernard), Lot.
 Charles (Serge), Nord.
 Charropin (Jean), Jura.
 Charzat (Michel), Paris.
 Chasseguet (Gérard), Sarthe.
 Chauveau (Guy-Michel), Sarthe.
 Chavanes (Georges), Charente.
 Chevallier (Daniel), Hautes-Alpes.
 Chevènement (Jean-Pierre), Territoire de Belfort.
 Chirac (Jacques), Corrèze.
 Chollet (Paul), Lot-et-Garonne.
 Chouat (Didier), Côtes-du-Nord.
 Clément (Pascal), Loire.
 Clert (André), Deux-Sèvres.
 Coffineau (Michel), Val-d'Oise.
 Cointat (Michel), Ile-et-Vilaine.
 Colcombet (François), Allier.
 Colin (Daniel), Var.
 Colin (Georges), Marne.
 Colombani (Louis), Var.
 Colombier (Georges), Isère.
 Couanau (René), Ile-et-Vilaine.
 Cousin (Alain), Manche.
 Coussain (Yves), Cantal.
 Couve (Jean-Michel), Var.
 Couveinhes (René), Hérault.
 Cozan (Jean-Yves), Finistère.
 Crépeau (Michel), Charente-Maritime.
 Mme Cresson (Edith), Vienne.
 M. Cuq (Henri), Yvelines.

D

M. Daillet (Jean-Marie), Manche.
 Mme Daugreilh (Martine), Alpes-Maritimes.
 MM. Debré (Bernard), Indre-et-Loire.
 Debré (Jean-Louis), Eure.
 Defontaine (Jean-Pierre), Pas-de-Calais.
 Dehaïne (Arthur), Oise.
 Dehoux (Marcel), Nord.
 Delalande (Jean-Pierre), Val-d'Oise.
 Delattre (Francis), Val-d'Oise.
 Delebarre (Michel), Nord.
 Delehedde (André), Pas-de-Calais.
 Delhy (Jacques), Seine-Saint-Denis.
 Demange (Jean-Marie), Moselle.
 Deniau (Jean-François), Cher.
 Deniau (Xavier), Loiret.
 Denvers (Albert), Nord.
 Deprez (Léonce), Pas-de-Calais.
 Derossier (Bernard), Nord.
 Desanlis (Jean), Loir-et-Cher.
 Deschaux-Beaume (Freddy), Eure.

Dessein (Jean-Claude), Somme.
 Destot (Michel), Isère.
 Devaquet (Alain), Paris.
 Devedjian (Patrick), Hauts-de-Seine.
 Dhaille (Paul), Seine-Maritime.
 Dhinnin (Claude), Nord.
 Dimeglio (Willy), Hérault.
 Dinot (Michel), Meurthe-et-Moselle.
 Dolez (Marc), Nord.
 Doligt (Eric), Loiret.
 Dollo (Yves), Côtes-du-Nord.
 Dominati (Jacques), Paris.
 Dosièr (René), Aisne.
 Dousset (Maurice), Eure-et-Loir.
 Douyère (Raymond), Sarthe.
 Dray (Julien), Essonne.
 Drouin (René), Moselle.
 Druet (Guy), Seine-et-Marne.
 Dubernard (Jean-Michel), Rhône.
 Ducert (Claude), Haute-Garonne.
 Ducout (Pierre), Gironde.
 Dugoin (Xavier), Essonne.
 Dumas (Roland), Dordogne.
 Dumont (Jean-Louis), Meuse.
 Dupilet (Dominique), Pas-de-Calais.
 Durand (Adrien), Lozère.
 Durand (Georges), Drôme.
 Durand (Yves), Nord.
 Durieux (Bruno), Nord.
 Durieux (Jean-Paul), Meurthe-et-Moselle.
 Duroméa (André), Seine-Maritime.
 Curr (André), Bas-Rhin.
 Durupt (Job), Meurthe-et-Moselle.

E

Mme Ecochard (Janine), Bouches-du-Rhône.
 MM. Ehrmann (Charles), Alpes-Maritimes.
 Emmanuelli (Henri), Landes.
 Esteve (Pierre), Pyrénées-Orientales.
 Estrosi (Christian), Alpes-Maritimes.
 Evion (Claude), Loire-Atlantique.

F

MM. Fabius (Laurent), Seine-Maritime.
 Facon (Albert), Pas-de-Calais.
 Falala (Jean), Marne.
 Falco (Hubert), Var.
 Farran (Jacques), Pyrénées-Orientales.
 Ferrand (Jean-Michel), Vaucluse.
 Fèvre (Charles), Haute-Marne.
 Fillon (François), Sarthe.
 Fleury (Jacques), Somme.
 Floch (Jacques), Loire-Atlantique.
 Forgues (Pierre), Hautes-Pyrénées.
 Forni (Raymond), territoire de Belfort.
 Fort (Alain), Drôme.
 Foucher (Jean-Pierre), Hauts-de-Seine.
 Fourré (Jean-Pierre), Seine-et-Marne.
 Frêche (Georges), Hérault.
 Frédéric-Dupont (Edouard), Paris.
 Fréville (Yves), Ile-et-Vilaine.
 Fuchs (Jean-Paul), Haut-Rhin.

G

MM. Gaillard (Claude), Meurthe-et-Moselle.
 Gaits (Claude), Hautes-Pyrénées.
 Gallet (Bertrand), Eure-et-Loir.
 Galle (Robert), Aube.
 Gambier (Dominique), Seine-Maritime.
 Gantier (Gilbert), Paris.
 Garmendia (Pierre), Gironde.
 Garrec (René), Calvados.
 Garrouste (Marcel), Lot-et-Garonne.
 de Gastines (Henri), Mayenne.
 Gateaud (Jean-Yves), Indre.
 Gatel (Jean), Vaucluse.
 Gatinol (Claude), Manche.
 Gaudin (Jean-Claude), Bouches-du-Rhône.
 de Gaulle (Jean), Deux-Sèvres.
 Gayssot (Jean-Claude), Seine-Saint-Denis.
 Geng (Francis), Orne.
 Gengenwin (Germain), Bas-Rhin.
 Germon (Claude), Essonne.

Gerrer (Edmond), Haut-Rhin.
 Giovannelli (Jean), Morbihan.
 Giraud (Michel), Val-de-Marne.
 Giscard d'Estaing (Valéry), Puy-de-Dôme.
 Goasdouff (Jean-Louis), Finistère.
 Godfrain (Jacques), Aveyron.
 Goldberg (Pierre), Allier.
 Gonnot (François-Michel), Oise.
 Gorse (Georges), Hauts-de-Seine.
 Goulct (Daniel), Orne.
 Gourmelon (Joseph), Finistère.
 Gouze (Hubert), Tarn-et-Garonne.
 Couzes (Gérard), Lot-et-Garonne.
 Grignon (Gérard), Saint-Pierre-et-Miquelon.
 Grimault (Hubert), Maine-et-Loire.
 Griotteray (Alain), Val-de-Marne.
 Grussenmeyer (François), Bas-Rhin.
 Guellec (Ambroise), Finistère.
 Guichard (Olivier), Loire-Atlantique.
 Guichon (Lucien), Ain.
 Guyard (Jacques), Essonne.

H

MM. Haby (Jean-Yves), Hauts-de-Seine.
 Hage (Georges), Nord.
 d'Harcourt (François), Calvados.
 Hermier (Guy), Bouches-du-Rhône.
 Hernu (Charles), Rhône.
 Hervé (Edmond), Ille-et-Vilaine.
 Hiard (Pierre), Somme.
 Hoarau (Elie), La Réunion.
 Hollande (François), Corrèze.
 Houssin (Pierre-Rémy), Charente.
 Mme Hubert (Elisabeth), Loire-Atlantique.
 MM. Huguet (Roland), Pas-de-Calais.
 Hunault (Xavier), Loire-Atlantique.
 Huyghe des Etages (Jacques), Nièvre.
 Hyst (Jean-Jacques), Seine-et-Marne.

I

M. Inchauspé (Michel), Pyrénées-Atlantiques.
 Mme Isaac-Sihille (Bernadette), Rhône.
 M. Istace (Gérard), Ardennes.

J

Mmes Jacq (Marie), Finistère.
 Jacquaint (Muguette), Seine-Saint-Denis.
 MM. Jacquat (Denis), Moselle.
 Jacquemin (Michel), Doubs.
 Jalton (Frédéric), Guadeloupe.
 Jean-Baptiste (Henry), Mayotte.
 Jegou (Jean-Jacques), Val-de-Marne.
 Jonemann (Alain), Yvelines.
 Joseph (Jean-Pierre), Gers.
 Joseph (Noël), Pas-de-Calais.
 Jospin (Lionel), Haute-Garonne.
 Josselin (Charles), Côtes-du-Nord.
 Journet (Alain), Gard.
 Joxe (Pierre), Saône-et-Loire.
 Julia (Didier), Seine-et-Marne.
 Juppé (Alain), Paris.

K

MM. Kaspereit (Gabriel), Paris.
 Kergueris (Aimé), Morbihan.
 Kert (Christian), Bouches-du-Rhône.
 Kiffer (Jean), Moselle.
 Köhl (Emile), Bas-Rhin.
 Kucheida (Jean-Pierre), Pas-de-Calais.

L

MM. Labarrère (André), Pyrénées-Atlantiques.
 Labbé (Claude), Hauts-de-Seine.
 Laborde (Jean), Gers.
 Lachenaud (Jean-Philippe), Val-d'Oise.
 Lacombe (Jean), Hérault.
 Laffineur (Marc), Maine-et-Loire.
 Lafleur (Jacques), Nouvelle-Calédonie et dépendances.
 Lagorce (Pierre), Gironde.
 Laignel (André), Indre.
 Lajoie (André), Allier.
 Mme Lalumière (Catherine), Gironde.

MM. Lamassoure (Alain), Pyrénées-Atlantiques.
 Lambert (Jérôme), Charente.
 Lambert (Michel), Orne.
 Landrain (Edouard), Loire-Atlantique.
 Lang (Jack), Loir-et-Cher.
 Lapaire (Jean-Pierre), Loiret.
 Larifla (Dominique), Guadeloupe.
 Laurain (Jean), Moselle.
 Lavédrine (Jacques), Puy-de-Dôme.
 Mme Lecuir (Marie-France), Val-d'Oise.
 MM. Le Déaut (Jean-Yves), Meurthe-et-Moselle.
 Le Drian (Jean-Yves), Morbihan.
 Leduc (Jean-Marie), Seine-Maritime.
 Le Foll (Robert), Seine-Saint-Denis.
 Lefort (Jean-Claude), Val-de-Marne.
 Lefranc (Bernard), Aisne.
 Le Garrec (Jean), Nord.
 Legras (Philippe), Haute-Saône.
 Legros (Auguste), La Réunion.
 Lejeune (André), Creuse.
 Le Meur (Daniel), Aisne.
 Lemoine (Georges), Eure-et-Loir.
 Lengagne (Guy), Pas-de-Calais.
 Léotard (François), Var.
 Le Pensec (Louis), Finistère.
 Lepercq (Arnaud), Vienne.
 Lequiller (Pierre), Yvelines.
 Léron (Roger), Drôme.
 Lestas (Roger), Mayenne.
 Le Vern (Alain), Seine-Maritime.
 Mme Lienemann (Marie-Noëlle), Essonne.
 MM. Ligot (Maurice), Maine-et-Loire.
 Limouzy (Jacques), Tarn.
 de Lipkowski (Jean), Charente-Maritime.
 Lise (Claude), Martinique.
 Loidi (Robert), Haute-Garonne.
 Lombard (Paul), Bouches-du-Rhône.
 Loncle (François), Eure.
 Longuet (Gérard), Meuse.
 Lordinot (Guy), Martinique.
 Lorgeoux (Jeanny), Loir-et-Cher.
 Louis-Joseph-Doguet (Maurice), Martinique.
 Luppi (Jean-Pierre), Isère.

M

MM. Madelin (Alain), Ille-et-Vilaine.
 Madrelle (Bernard), Gironde.
 Mahéas (Jacques), Seine-Saint-Denis.
 Malandain (Guy), Yvelines.
 Malvy (Martin), Lot.
 Mandon (Thierry), Essonne.
 Marcellin (Raymond), Morbihan.
 Marchais (Georges), Val-de-Marne.
 Marchand (Philippe), Charente-Maritime.
 Marcus (Claude-Gérard), Paris.
 Mas (Roger), Ardennes.
 Masdeu-Arus (Jacques), Yvelines.
 Massat (René), Ariège.
 Masse (Marius), Bouches-du-Rhône.
 Masson (Jean-Louis), Moselle.
 Massot (François), Alpes-de-Haute-Provence.
 Mathieu (Gilbert), Côtes-d'Or.
 Mauger (Pierre), Vendée.
 Maujouan du Gasset (Joseph-Henri), Loire-Atlantique.
 Mauroy (Pierre), Nord.
 Mayoud (Alain), Rhône.
 Mazeaud (Pierre), Haute-Savoie.
 Méhaignerie (Pierre), Ille-et-Vilaine.
 Mellick (Jacques), Pas-de-Calais.
 Merli (Pierre), Alpes-Maritime.
 Mermaz (Louis), Isère.
 Mesmin (Georges), Paris.
 Mestre (Philippe), Vendée.
 Métais (Pierre), Vendée.
 Metzinger (Charles), Moselle.
 Mexandeau (Louis), Calvados.
 Meylan (Michel), Haute-Savoie.
 Micauts (Pierre), Aube.
 Mme Michaux-Chevry (Lucette), Guadeloupe.
 MM. Michel (Henri), Drôme.
 Michel (Jean-Pierre), Haute-Saône.
 Migaud (Didier), Isère.
 Mme Mignon (Hélène), Haute-Garonne.
 MM. Mignon (Jean-Claude), Seine-et-Marne.
 Milliet (Gilbert), Gard.

Millon (Charles), Ain.
 Miossec (Charles), Finistère.
 Miqueu (Claude), Hautes-Pyrénées.
 Mitterrand (Gilbert), Gironde.
 Mocœur (Marcel), Haute-Vienne.
 Montcharmont (Gabriel), Rhône.
 Montdargent (Robert), Val-d'Oise.
 Mmes Mora (Christiane), Indre-et-Loire.
 Moreau (Louise), Alpes-Maritimes.
 MM. Moutoussamy (Ernest), Guadeloupe.
 Moyné-Bressand (Alain), Isère.

N

MM. Nallet (Henri), Yonne.
 Nayral (Bernard), Hérault.
 Mine Neiertz (Véronique), Seine-Saint-Denis.
 MM. Nenou-Pwataho (Maurice), Nouvelle-Calédonie et dépendances.
 Néri (Alain), Puy-de-Dôme.
 Nesme (Jean-Marc), Saône-et-Loire.
 Noir (Michel), Rhône.
 Nungesser (Roland), Val-de-Marne. •

O

MM. Oehler (Jean), Bas-Rhin.
 Ollier (Patrick), Hautes-Alpes.
 d'Ornano (Michel), Calvados.
 Ortet (Pierre), Haute-Garonne.

P

MM. Paccou (Charles), Nord.
 Paecht (Arthur), Var.
 Mme de Panafieu (Françoise), Paris.
 M. Pandraud (Robert), Seine-Saint-Denis.
 Mmes Papon (Christiane), Val-de-Marne.
 Papon (Monique), Loire-Atlantique.
 MM. Pasquini (Pierre), Haute-Corse.
 Patriat (François), Côte-d'Or.
 Pelchat (Michel), Essonne.
 Pénicaut (Jean-Pierre), Landes.
 Perben (Dominique), Saône-et-Loire.
 Perbet (Régis), Ardèche.
 de Peretti della Rocca (Jean-Pierre), Bouches-du-Rhône.
 Péricard (Michel), Yvelines.
 Perrut (Francisque), Rhône.
 Peyrefitte (Alain), Seine-et-Marne.
 Peyronnet (Jean-Claude), Haute-Vienne.
 Pezet (Michel), Bouches-du-Rhône.
 Philibert (Jean-Pierre), Loire.
 Mme Piat (Yann), Var.
 MM. Pierna (Louis), Seine-Saint-Denis.
 Pierret (Christian), Vosges.
 Pillet (Yves), Isère.
 Pinte (Etienne), Yvelines.
 Pistre (Charles), Tarn.
 Planchou (Jean-Paul), Seine-et-Marne.
 Poignant (Bernard), Finistère.
 Poniatowski (Ladislav), Eure.
 Pons (Bernard), Paris.
 Poperen (Jean), Rhône.
 Poujade (Robert), Côte-d'Or.
 Pourchon (Maurice), Puy-de-Dôme.
 Preel (Jean-Luc), Vendée.
 Proriot (Jean), Haute-Loire.
 Proveux (Jean), Indre-et-Loire.

Q

MM. Queyranne (Jean-Jack), Rhône.
 Quilès (Paul), Paris.

R

MM. Raoult (Eric), Seine-Saint-Denis.
 Ravier (Guy), Vaucluse.
 Raynal (Pierre), Cantal.
 Recours (Alfred), Eure.
 Reiner (Daniel), Meurthe-et-Moselle.
 Reitzer (Jean-Luc), Haut-Rhin.
 Reyman (Marc), Bas-Rhin.
 Richard (Alain), Val-d'Oise.
 Richard (Lucien), Loire-Atlantique.
 Rigal (Jean), Aveyron.
 Rigaud (Jean), Rhône.

Rimareix (Gaston), Creuse.
 Rimbault (Jacques), Cher.
 Rinchet (Roger), Savoie.
 De Robien (Gilles), Somme.
 Rocard (Michel), Yvelines.
 De Rocca Serra (Jean-Paul), Corse-du-Sud.
 Rocheboine (François), Loire.
 Rodet (Alain), Haute-Vienne.
 Roger-Machart (Jacques), Haute-Garonne.
 Rossi (André), Aisne.
 Rossi (José), Corse-du-Sud.
 Rossinot (André), Meurthe-et-Moselle.
 Mme Roudy (Yvette), Calvados.
 M. Rouquet (René), Val-de-Marne.
 Mme Royal (Ségolène), Deux-Sèvres.
 MM. Royer (Jean), Indre-et-Loire.
 Rufenacht (Antoine), Seine-Maritime.

S

MM. Saint-Ellier (Francis), Calvados.
 Sainte-Marie (Michel), Gironde.
 Salles (Rudy), Alpes-Maritimes.
 Sanmarco (Philippe), Bouches-du-Rhône.
 Santa Cruz (Jean-Pierre), Jura.
 Santini (André), Hauts-de-Seine.
 Santrot (Jacques), Vienne.
 Sapin (Michel), Hauts-de-Seine.
 Sarkozy (Nicolas), Hauts-de-Seine.
 Sarre (Georges), Paris.
 Saumade (Gérard), Hérault.
 Mme Sauvaigo (Suzanne), Alpes-Maritimes.
 MM. Savy (Robert), Haute-Vienne.
 Schreiner (Bernard), Bas-Rhin.
 Schreiner (Bernard), Yvelines.
 Schwartzberg (Roger-Gérard), Val-de-Marne.
 Schwint (Robert), Doubs.
 Séguin (Philippe), Vosges.
 Seitlinger (Jean), Moselle.
 Sergheraert (Maurice), Nord.
 Sicre (Henri), Pyrénées-Orientales.
 Soisson (Jean-Pierre), Yonne.
 Spiller (Christian), Vosges.
 Stasi (Bernard), Marne.
 Stirn (Olivier), Manche.
 Stoléru (Lionel), Oise.
 Strauss-Kahn (Dominique), Val-d'Oise.
 Mme Sublet (Marie-Joséphine), Rhône.
 MM. Suchad (Michel), Dordogne.
 Sueur (Jean-Pierre), Loiret.

T

MM. Tabanou (Pierre), Val-de-Marne.
 Tardito (Jean), Bouches-du-Rhône.
 Taugourdeau (Martial), Eure-et-Loir.
 Tavernier (Yves), Essonne.
 Teissier (Guy), Bouches-du-Rhône.
 Tenaillon (Paul-Louis), Yvelines.
 Terrot (Michel), Rhône.
 Testu (Jean-Michel), Indre-et-Loire.
 Thiéme (Fabien), Nord.
 Thier. Ah Koon (André), La Réunion.
 Thomas (Jean-Claude), Marne.
 Tiberi (Jean), Paris.
 Toubon (Jacques), Paris.
 Tranchant (Georges), Hauts-de-Seine.
 Trémel (Pierre-Yvon), Côtes-du-Nord.

U

M. Ueberschlag (Jean), Haut-Rhin.

V

MM. Vacant (Edmond), Puy-de-Dôme.
 Vachet (Léon), Bouches-du-Rhône.
 Vaillant (Daniel), Paris.
 Vallex (Jean), Gironde.
 Vasseur (Philippe), Pas-de-Calais.
 Vauzelle (Michel), Bouches-du-Rhône.
 Vergès (Laurent), La Réunion.
 Vial-Massat (Théo), Loire.
 Vidal (Joseph), Aude.
 Vidal (Yves), Bouches-du-Rhône.
 Vidalies (Alain), Landes.
 Vignoble (Gérard), Nord.

De Villiers (Philippe), Vendée.
Virapoullé (Jean-Paul), La Réunion.
Vivien (Alain), Seine-et-Marne.
Vivien (Robert-André), Val-de-Marne.
Voisin (Michel), Ain.
Vuillaume (Roland), Doubs.

W

MM. Wacheux (Marcel), Pas-de-Calais.
Warhouver (Aloyse), Moselle.

Weber (Jean-Jacques), Haut-Rhin.
Wiltzer (Pierre-André), Essonne.
Worms (Jean-Pierre), Saône-et-Loire.

Z

MM. Zeller (Adrien), Bas-Rhin.
Zuccarelli (Emile), Haute-Corse.

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communications du Conseil constitutionnel, en application de l'article L.O. 181 du code électoral

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	TOUR DE SCRUTIN	NOM DU REQUÉRANT
<i>Métropole</i>			
Aisne (5 ^e).....	M. André Rossi.	2 ^e	M. Dominique Jourdain.
Alpes-Maritimes (4 ^e).....	M. Emmanuel Aubert.	2 ^e	M. Gérard Lefort.
Alpes-Maritimes (4 ^e).....	M. Emmanuel Aubert.	2 ^e	Mme Annelise Vogel.
Alpes-Maritimes (9 ^e).....	M. Pierre Bachelet.	2 ^e	Nouveau Parti national.
Bouches-du-Rhône (3 ^e).....	M. Philippe Sanmarco.	2 ^e	M. Jean Roussel.
Bouches-du-Rhône (6 ^e).....	M. Guy Teissier.	2 ^e	M. Bernard Tapie.
Bouches-du-Rhône (9 ^e).....	M. Jean Tardito.	2 ^e	M. Gilbert Rastoin.
Bouches-du-Rhône (12 ^e).....	M. Henri d'Attilio.	2 ^e	M. Laurens Deleuil.
Calvados (1 ^{re}).....	M. Francis Saint-Ellier.	2 ^e	M. André Ledren.
Charente (3 ^e).....	M. Jérôme Lambert.	2 ^e	M. René Durepeire.
Charente-Maritime (1 ^{re}).....	M. Michel Crépeau.	2 ^e	M. Georges Allain.
Charente-Maritime (1 ^{re}).....	M. Michel Crépeau.	2 ^e	Mouvement de défense des libertés individuelles.
Charente-Maritime (4 ^e).....	M. Philippe Merchand.	2 ^e	M. Hubert Pieyre.
Charente et Corrèze.....			M. René Chauffour.
Côtes-du-Nord (5 ^e).....	M. Yvon Trémel.	2 ^e	M. Marc Sabbagh.
Essonne (4 ^e).....	M. Pierre-André Wiltzer.	2 ^e	Mme Nicole Morichaud.
Finistère (6 ^e).....	M. Jean-Yves Cozan.	2 ^e	M. Yves Cam.
Gironde (4 ^e).....	M. Pierre Garmendia.	1 ^{er}	Mme Paulette Lavigna.
Hauts-de-Seine (1 ^{re}).....	M. Jacques Brunhas.	2 ^e	Mme Mauricette Bourgeois.
Hauts-de-Seine (2 ^e).....	M. Georges Trenchant.	2 ^e	M. Michel Leneret.
Hauts-de-Seine (5 ^e).....	M. Patrick Balkany.	2 ^e	M. Gilles Catoire.
Hérault (1 ^{re}).....	M. Willy Dimeglio.	2 ^e	M. Jean-Claude Martinez.
Isère (1 ^{re}).....	M. Alain Carignon.	1 ^{er}	M. Yves Cohan.
Isère (9 ^e).....	M. Yves Pillat.	2 ^e	M. Michel Hannoun.
Jura (3 ^e).....	M. Jean-Pierre Santa-Cruz.	2 ^e	M. Gilbert Barbier.
Loir-et-Cher (2 ^e).....	M. Jeanny Lorgeoux.	2 ^e	M. Patrice Martin-Lalande.
Loire-Atlantique (9 ^e).....	M. Lucien Richard.	1 ^{er}	M. Lionel Montilly.
Meurthe-et-Moselle (2 ^e).....	M. Job Durupt.	2 ^e	M. Gérard Léonard.
Nord (19 ^e).....	M. Gustave Ansart.	2 ^e	M. Alain Philippart.
Nord (20 ^e).....	M. Alain Bocquet.	2 ^e	M. Pierre Boussard.
Oise (1 ^{re}).....	M. Guy Desessart.	1 ^{er}	M. Walter Amsellem.
Oise (2 ^e).....	M. Jean-François Mancel.	1 ^{er}	M. Guy Vadepiet.
Oise (1 ^{re} , 2 ^e et 4 ^e).....			Préfet de l'Oise.
Paris (10 ^e).....	M. Jacques Toubon.	2 ^e	Mme Gisèle Stiévenard.
Paris (19 ^e).....	M. Daniel Vaillant.	2 ^e	M. Jean-Pierre Pierra-Bloch.
Paris (19 ^e).....	M. Daniel Vaillant.	2 ^e	Patrice de Blignières.
Paris (20 ^e).....	M. Jean-Christophe Cambadélis.	2 ^e	M. Jacques Féron.
Pyrénées-Orientales (2 ^e).....	M. Pierre Estève.	2 ^e	M. Pierre Sergent.
Rhône (14 ^e).....	Mme Marie-Joséphe Sublet.	2 ^e	M. Maurice Joannon.
Rhône (plusieurs circonscriptions).....			M. Jacques Sarkissian.
Savoie (1 ^{re}).....	(1)	(1)	M. Maurice Martinet.
Haute-Savoie (1 ^{re}).....	M. Jean Brocard.	1 ^{er}	M. Jean-Pierre Violla.
Haute-Savoie (2 ^e).....	M. Bernard Bosson.	1 ^{er}	M. Bernard Nemoz.
Seine-Maritime (2 ^e).....	M. Dominique Gambier.	2 ^e	M. Pierre Albertini.
Seine-Maritime (8 ^e).....	M. André Duromée.	2 ^e	M. Gérard Blondel.
Seine-Saint-Denis (1 ^{re}).....	M. Gilbert Bonnemaison.	2 ^e	M. Jean-Baptiste Angelini.
Seine-Saint-Denis (1 ^{re}).....	M. Gilbert Bonnemaison.	2 ^e	M. Serge Doll.
Seine-Saint-Denis (2 ^e).....	M. Marcelin Berthalot.	2 ^e	Franck Timmermans.
Seine-Saint-Denis (3 ^e).....	Mme Muguette Jacquaint.	2 ^e	M. François Avon.
Seine-Saint-Denis (7 ^e).....	M. Jean-Pierre Brard.	2 ^e	M. Claude Samuel.
Seine-Saint-Denis (9 ^e).....	Mme Véronique Neiertz.		M. Jean-Jacques Ladet.
Seine-Saint-Denis (9 ^e).....	Mme Véronique Neiertz.	2 ^e	M. Pierre Dufour.
Seine-Saint-Denis (11 ^e).....	M. François Asenai.	2 ^e	M. Sylvain Garant.

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DEPUTE dont l'élection est contestée	TOUR DE SCRUTIN	NOM DU REQUERANT
Val-de-Marne (5 ^e)	M. Michel Gireud.	2 ^e	M. Pierre Monnier.
Val-de-Marne (9 ^e)	M. René Rouquet.	2 ^e	M. Fernand Saal.
Val-de-Marne (11 ^e)	M. Georges Marchais.	1 ^{er}	M. Michel Chouasne.
Val-d'Oise (3 ^e)	M. Jean-Pierre Bequet.	2 ^e	M. Jean Bardet.
Val-d'Oise (5 ^e)	M. Robert Montcargent.	2 ^e	M. Michel Bischoff.
Vaucluse (4 ^e)	M. Gatel.		M. Mariani.
Vosges (4 ^e)	M. Serge Beltrame.	2 ^e	M. Alain Jacquot.
<i>Départements d'outre-mer</i>			
Guadeloupe (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e)			M. Gabriel Banaïas.
Martinique (2 ^e)	M. Claude Lise.	2 ^e	M. Pierre Petit.
Réunion (1 ^{er})	M. Auguste Legros.	2 ^e	M. Jacques Faivre, M. Georges Sisco.
<i>Territoires d'outre-mer</i>			
Nouvelle-Calédonie et dépendances	(1)	(1)	M. Jean Cheval.
Iles de Wallis-et-Futuna	M. Benjamin Brial.		M. Kamilo Gata.
Requêtes non dirigées contre l'élection dans une circonscription déterminée			M. Rosny Mainvielle, M. Pradet.

(1) Notification d'une requête sans précision de son contenu.

DÉCISIONS SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

(Communications du Conseil constitutionnel
en application de l'article L.O. 185 du code électoral)

Décision n° 88-1030, séance du 21 juin 1988

Oise (2^e circonscription)

Le Conseil constitutionnel,

Vu la requête présentée par M. Guy Vade pied, demeurant à Auneuil (Oise), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 7 juin 1988, et demandant de réformer le scrutin litigieux du 5 juin 1988 relatif aux élections législatives de la deuxième circonscription de l'Oise ;

Vu les mémoires ampliatifs présentés par M. Guy Vade pied, enregistrés au secrétariat général du Conseil constitutionnel les 10 et 13 juin 1988, et demandant de réformer les résultats proclamés par la commission de recensement, d'annuler l'élection attaquée et de constater que le nombre de suffrages exprimés obtenus par le requérant lui ouvre droit au bénéfice des dispositions de l'article L. 167 du code électoral ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur, enregistrées au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 13 juin 1988 ;

Vu les observations en défense présentées par M. Jean-François Mancel, enregistrées au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 20 juin 1988 ;

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;

Le rapporteur ayant été entendu,

Sur la recevabilité de la requête :

Considérant que la requête de M. Vade pied est dirigée, selon ses termes mêmes, « contre l'élection de Jean-François Mancel », candidat proclamé élu par la commission de recensement à l'issue du premier tour de scrutin : qu'elle est ainsi recevable ;

Sur le bien-fondé de la requête :

Considérant, d'une part, que la circonstance que, pour rectifier certaines irrégularités, des bulletins de vote au nom de M. Vade pied, candidat dans la deuxième circonscription de l'Oise, et de son suppléant, M. Filippi, aient été diffusés par la commission de propagande postérieurement au mercredi précédant le premier tour de scrutin n'était pas de nature à en affecter la validité ; que cette diffusion n'a pas, en l'espèce, porté atteinte à l'égalité entre les candidats ;

Considérant, d'autre part, que si sur les bulletins mis à la disposition des électeurs le jour du scrutin, le nom du remplaçant de M. Vade pied a été suivi et non précédé de la mention « suppléant », en méconnaissance des dispositions de l'article R. 103 du code électoral, cette présentation n'était d'aucune manière susceptible d'entraîner de confusion dans l'esprit des électeurs ; que, par suite, c'est à tort que la commission de recensement a considéré lesdits bulletins comme n'étant pas valables et a refusé de les prendre en compte dans la totalisation des suffrages, privant ainsi M. Vade pied des 15 375 voix qui s'étaient portées sur son nom ; que, dans ces conditions, la commission de recensement n'aurait pas dû proclamer élu M. Mancel, candidat qui n'avait pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il y a lieu d'annuler l'élection de M. Mancel et de constater que le nombre de voix obtenues par M. Vade pied lui ouvre droit au bénéfice des dispositions de l'article L. 167 du code électoral,

Décide :

Art. 1^{er}. - L'élection législative à laquelle il a été procédé le 5 juin 1988 dans la deuxième circonscription de l'Oise est annulée.

Art. 2. - La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 21 juin 1988, où siégeaient MM. Robert Badinter, président, Louis Joxe, Robert Lecourt, Daniel Mayer, Georges Vedel, Robert Fabre, Francis Mollet-Vieville.

Décision n° 88-1031, séance du 21 juin 1988

Oise (1^{re} circonscription)

Le Conseil constitutionnel,

Vu la requête présentée par M. Walter Amsallern, demeurant à Beauvais (Oise), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 7 juin 1988, et demandant de réformer le scrutin litigieux du 5 juin 1988 relatif aux élections législatives de la première circonscription de l'Oise ;

Vu le mémoire ampliatif présenté par M. Walter Amsallern, enregistré au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 13 juin 1988, et demandant de réformer les résultats proclamés par la commission de recensement, d'annuler l'élection attaquée et de constater que le nombre de suffrages exprimés obtenus par le requérant lui ouvre droit au bénéfice des dispositions de l'article L. 167 du code électoral ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur, enregistrées au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 13 juin 1988 ;

Vu les observations en défense présentées par M. Guy Desesart, enregistrées au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 20 juin 1988 ;

Vu l'article 59 de la Constitution ;
Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;
Vu le code électoral ;
Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;
Le rapporteur ayant été entendu,

Sur la recevabilité de la requête :

Considérant que la requête de M. Amsallem est dirigée, selon ses termes mêmes, « contre l'élection de Guy Desessart », candidat proclamé élu par la commission de recensement à l'issue du premier tour de scrutin ; qu'elle est ainsi recevable ;

Sur le bien-fondé de la requête :

Considérant que sur les bulletins de vote au nom de M. Amsallem, mis à la disposition des électeurs dans la première circonscription de l'Oise, le nom de son remplaçant, M. Koster, a été suivi et non précédé de la mention « suppléant », en méconnaissance des dispositions de l'article R. 103 du code électoral ; que, toutefois, cette présentation des bulletins n'était d'aucune manière susceptible d'entraîner de confusion dans l'esprit des électeurs ; que, par suite, c'est à tort que la commission de recensement a considéré ces bulletins comme n'étant pas valables et a refusé de les prendre en compte dans la totalisation des suffrages, privant ainsi M. Amsallem des 20 599 voix qui s'étaient portées sur son nom ; que, dans ces conditions, la commission de recensement n'aurait pas dû proclamer élu M. Desessart, candidat qui n'avait pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il y a lieu d'annuler l'élection de M. Desessart et de constater que le nombre de voix obtenues par M. Amsallem lui ouvre droit au bénéfice des dispositions de l'article L. 167 du code électoral,

Décide :

Art. 1^{er}. - L'élection législative à laquelle il a été procédé le 5 juin 1988 dans la première circonscription de l'Oise est annulée.

Art. 2. - La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 21 juin 1988, où siégeaient MM. Robert Badinter, président, Louis Joxe, Robert Lecourt, Daniel Mayer, Georges Vedel, Robert Fabre, Francis Mollet-Vieville.

Décision n° 88-1043, séance du 21 juin 1988
Oise (1^{re}, 2^e et 4^e circonscription)

Le Conseil constitutionnel,

Vu le décret du préfet de l'Oise, enregistré au Conseil constitutionnel le 7 juin 1988, par lequel celui-ci demande au Conseil constitutionnel de réformer la proclamation des résultats faite par la commission de recensement de l'Oise, pour les 1^{re} et 2^e circonscriptions, et de modifier ceux de la quatrième circonscription ;

Vu l'article 59 de la Constitution ;
Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;
Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant qu'aux termes du deuxième alinéa de l'article 33 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, dont les dispositions ont été reprises sous l'article L.O. 180 du code électoral, « le droit de contester une élection appartient à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle il a été procédé à l'élection ainsi qu'aux personnes qui ont fait acte de candidature » ; qu'il suit de là que le représentant de l'Etat dans le département n'a pas qualité pour déférer au Conseil constitutionnel les résultats d'une élection d'un député à l'Assemblée nationale ; qu'ainsi, la requête susvisée n'est pas recevable,

Décide :

Art. 1^{er}. - La requête du préfet de l'Oise est rejetée.

Art. 2. - La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 21 juin 1988, où siégeaient MM. Robert Badinter, président, Louis Joxe, Robert Lecourt, Daniel Mayer, Georges Vedel, Robert Fabre, Francis Mollet-Vieville.

DECLARATIONS POLITIQUES DES GROUPES

remises à la présidence de l'Assemblée nationale le 23 juin 1988 en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale

GRUPE SOCIALISTE

Par cette déclaration, les députés socialistes élus en juin 1988 se constituent en groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

Elus socialistes, ils sont membres d'un parti dont le but est de libérer la personne humaine de toutes les aliénations qui l'oppriment et par conséquent d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés naturelles dans le respect de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Elus de la « majorité présidentielle pour la France unie », les socialistes veulent, autour d'eux, rassembler des femmes et des hommes animés de la même volonté de justice et de solidarité. Avec eux ont été élus des radicaux de gauche et d'autres personnalités de progrès dont l'appartenance au groupe socialiste est naturel et permet à chacun d'affirmer son identité politique.

Les membres du groupe socialiste et les apparentés, en aidant à la constitution d'un rassemblement, ont permis la réélection éclatante de François Mitterrand à la présidence de la République.

En 1981, la gauche tout entière est venue gouverner un pays affaibli, parce que la plupart des réformes indispensables avaient été écartées par les gouvernements conservateurs. En cinq ans, dans des conditions difficiles, les socialistes ont beaucoup réalisé.

En 1986, ils se sont opposés à la remise en cause des progrès sociaux, économiques accomplis au cours de la VII^e législature, en défendant toujours et partout les principes d'égalité, de solidarité, de liberté et de laïcité de l'Etat.

En 1988, au cours de cette nouvelle législature, la IX^e de la cinquième République, derrière le Président de la République et dès à présent avec le gouvernement de Michel Rocard, Premier ministre, ils voteront les lois qui permettront de mettre en œuvre en métropole comme dans les D.O.M.-T.O.M. les propositions contenues dans la « Lettre à tous les Français » de François Mitterrand :

Faire vivre la démocratie dans l'équilibre des institutions ;

Pour la France, notre patrie, faire de l'Europe notre avenir ;

Encourager le désarmement, en garantissant la sécurité et en œuvrant pour la paix ;

Refuser l'indifférence vis-à-vis du tiers monde et agir pour son développement ;

Dynamiser l'économie pour l'emploi au travers de la formation, de la recherche, de la modernisation économique et du progrès social ;

Assurer la justice sociale dans une France solidaire et rassemblée ;

Multiplier les espaces de culture et protéger l'environnement.

Les députés socialistes savent la responsabilité qui est la leur. Parce qu'ils rencontrent quotidiennement leurs compatriotes, ils connaissent l'aspiration des Français à une société plus juste et plus solidaire. Ils comprennent la détresse de ceux qui, sans emploi, sans revenu, isolés par la maladie ou le handicap, ont besoin de l'effort de tous. Les premières mesures législatives seront inspirées par ce devoir de solidarité.

Ayant prouvé de 1981 à 1986 leur capacité à gérer le pays, ayant démontré de 1986 à 1988 leur volonté de préserver les acquis essentiels que les efforts de tous les Français avaient permis d'obtenir, les membres du groupe socialiste, tous unis, agiront sans relâche pour la mise en œuvre des propositions sur lesquelles ils ont été élus, sans exclusive et dans le respect des valeurs de justice, de liberté et de progrès.

Signée de MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean-Marie Alaize, Mme Jacqueline Aquier, MM. Jean Anciant, Robert Anselin, Henri d'Artilio, Jean Auroux, Mme Edwige Avice, MM. Jean-Marc Ayrault, Jean-Paul Bachy, Jean-Pierre Baumler, Jean-

Pierre Balduyck, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Régis Barailla, Bernard Bardin, Alain Barrault, Claude Bartolone, Philippe Bassinet, Christian Bataille, Jean-Claude Bateau, Umberto Battisti, Jean Beaufils, Guy Bêche, Jacques Becq, Roland Beix, André Bellon, Jean-Michel Belorgey, Serge Beltrame, Georges Benedetti, Jean-Pierre Béquet, Michel Bérégovoy, Pierre Bérégovoy, Pierre Bernard, Michel Berson, Louis Besson, André Billardon, Bernard Bioulac, Jean-Marie Bockel, Jean-Claude Bois, Gilbert Bonnermaison, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Jean-Claude Boulard, Jean-Pierre Bouquet, Pierre Bourguignon, Jean-Pierre Braine, Pierre Brama, Mme Frédérique Bredin, MM. Maurice Briand, Alain Brune, Mme Denise Cacheux, MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean-Christophe Cambadellis, Jacques Cambolive, André Capot, Roland Carraz, Michel Carlet, Bernard Carton, Laurent Cathala, René Cazenave, Guy Chanfrault, Jean-Paul Chantequet, Robert Chapuis, Michel Charzat, Guy-Michel Chauveau, Daniel Chevallier, Jean-Pierre Chevenement, Didier Chouat, André Clert, Michel Coffineau, Georges Colin, Edith Cresson, Marcel Dehoux, Michel Delebarre, André Delehedde, Jacques Delhy, Albert Denvers, Bernard Derosier, Freddy Deschaux-Beaume, Jean-Claude Dessein, Michel Destot, Paul Dhailé, Michel Dinot, Marc Dolez, Yves Dollo, René Dosière, Raymond Douyère, Julien Dray, René Drouin, Claude Ducert, Pierre Ducout, Roland Dumas, Jean-Louis Dumont, Dominique Dupilet, Yves Durand, Jean-Paul Durieux, Job Durupt, Mme Janine Ecochard, MM. Henri Emmanuelli, Pierre Estéve, Claude Evin, Laurent Fabius, Albert Facon, Jacques Fleury, Jacques Floch, Pierre Forgues, Raymond Forni, Alain Fort, Jean-Pierre Fourré, Georges Frêche, Bertrand Gallet, Dominique Gambier, Pierre Garmendia, Marcel Garrouste, Jean-Yves Gateaud, Jean Gatel, Claude Germon, Jean Giovannelli, Joseph Gourmelon, Hubert Guze, Gérard Guzes, Jacques Guyard, Charles Hernu, Edmond Hervé, Pierre Hiard, François Hollande, Roland Huguet, Jacques Huyghues des Etages, Gérard Istace, Mme Marie Jacq, MM. Frédéric Jalton, Jean-Pierre Joseph, Noël Joséphe, Lionel Jospin, Charles Josselin, Alain Journet, Pierre Joxe, Jean-Pierre Kuchida, André Labarère, Jean Laborde, Jean Lacombe, Pierre Lagorce, André Laignel, Mme Catherine Lalumière, MM. Jérôme Lambert, Michel Lambert, Jack Lang, Jean-Pierre Lapaire, Dominique Larifla, Jean Laurain, Jacques Lavédrine, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Déaut, Jean-Yves Le Drian, Jean-Marie Leduc, Robert Le Foll, Bernard Lefranc, Jean Le Garrec, André Lejeune, Georges Lemoine, Guy Lengagne, Louis Le Penséc, Roger Léron, Alain Le Vern, Mme Marie-Noëlle Lienemann, MM. Robert Lofdi, François Loncle, Janny Lorgeoux, Maurice Louis-Joseph-Dugué, Jean-Pierre Luppi, Bernard Madrelle, Jacques Mahéas, Guy Malandain, Martin Malvy, Thierry Mandon, Philippe Marchand, Roger Mas, René Massat, Marius Masse, François Massot, Pierre Mauroy, Jacques Mellick, Louis Mermaz, Pierre Métais, Charles Metzinger, Louis Mexandeau, Henri Michel, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Mme Hélène Mignon, MM. Gilbert Mitterrand, Marcel Mocœur, Gabriel Moncharmont, Mme Christiane Mora, MM. Henri Nallet, Bernard Nayral, Mme Véronique Nieziert, MM. Alain Néri, Jean Oehler, Pierre Ortel, François Patriat, Jean-Pierre Pénicaut, Jean-Claude Peyronnet, Michel Pezet, Christian Pierret, Yves Pillet, Charles Pistre, Jean-Paul Planchou, Bernard Poignant, Jean Poperen, Maurice Pourchon, Jean Proveux, Jean-Jack Queyranne, Paul Quilès, Guy Xavier, Alfred Recours, Daniel Reiner, Alain Richard, Gaston Rimareix, Roger Rinchet, Michel Rocard, Alain Rodet, Jacques Roger-Machart, Mme Yvette Roudy, M. René Rouquet, Mme Ségolène Royal, MM. Michel Sainte-Marie, Philippe Sanmarco, Jean-Pierre Santa Cruz, Jacques Santrot, Michel Sapin, Georges Sarre, Gérard Saumade, Robert Savy, Bernard Schreiner, Robert Schwint, Henri Sicre, Olivier Stirn, Dominique Strauss-Kahn, Mme Marie-Joséphine Sublet, MM. Michel Suchod, Jean-Pierre Sueur, Pierre Tabanou, Yves Tavernier, Jean-Michel Testu, Pierre-Yvon Trémel, Edmond Vacant, Daniel Vaillant, Michel Vauzelle, Joseph Vidal, Yves Vidal, Alain Vidalies, Alain Vivien, Marcel Wacheux, Jean-Pierre Worms.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA REPUBLIQUE

Les députés soussignés déclarent constituer à ce jour un groupe qui prend le nom de groupe du rassemblement pour la République.

Résolus à promouvoir les valeurs de liberté, de responsabilité et de justice auxquelles le peuple français est tout entier attaché, ils assignent notamment à l'action de leur groupe les objectifs suivants :

La défense des institutions de la V^e République qui ont permis jusqu'ici que la France soit gouvernée conformément à la volonté du peuple souverain.

L'unité et l'indépendance de la nation sans compromis et sans allégeance à l'égard de quiconque, en assurant les moyens de sa défense par un effort militaire soutenu, en poursuivant une politique de détente, d'entente et de coopération avec tous les peuples, en resserrant nos liens avec ceux que l'Histoire a rapprochés de nous, en apportant notre contribution au développement des pays du tiers monde et en participant de façon active à la construction et aux solidarités européennes, dans le respect de notre identité.

La sécurité des personnes et des biens, condition préalable à l'exercice des libertés par l'affirmation de l'autorité de l'Etat et le respect de la loi républicaine, expression de la volonté populaire.

L'épanouissement des libertés individuelles et collectives et le développement de la participation dans l'entreprise et dans la cité.

La modernisation de l'économie dans la perspective de l'échéance de 1992 par la poursuite des privatisations grâce à l'actionnariat populaire et à l'actionnariat des salariés, par la réduction des impôts et des charges qui pèsent sur les particuliers et sur les entreprises, par un effort accru d'investissement, par une adaptation des divers niveaux d'enseignement dans le respect du pluralisme et par le développement de la recherche et de la formation permanente, conditions nécessaires de la création d'emplois et de la lutte contre le chômage.

La diminution des déficits publics afin de favoriser la croissance.

Le développement d'une politique volontaire de l'aménagement du territoire et de l'espace rural, garantie du progrès de l'agriculture.

La mise en œuvre d'une politique sociale et culturelle hardie recherchant les conditions d'une meilleure égalité des chances, développant la concertation avec tous les partenaires de l'Etat et donnant la priorité au dialogue. Cette politique aura notamment pour but l'amélioration des conditions d'existence et d'épanouissement de la famille, la sauvegarde de la sécurité sociale et la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

La conduite d'une politique de la nationalité, de l'immigration et des droits de l'homme qui respecte la dignité de chaque personne en vertu des principes fondamentaux de notre Constitution.

L'expansion économique et le développement social des départements et territoires d'outre-mer en renforçant nos liens de solidarité nationale au sein de la République.

Signée de Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Baladur, Claude Barate, Michel Barnier, Mme Michèle Barzach, MM. Jacques Baumel, Pierre de Benouville, Christian Bergelin, André Berthol, Léon Bertrand, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Benjamin Brial, Louis de Broissia, Christian Cabal, Alain Carignon, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean Charbonnel, Jean-Paul Charié, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveinhes, Henri Cuq, Mme Martine Daugreilh, MM. Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Delaune, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinnin, Eric Doligé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Xavier Dugoin, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Robert Galley, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Jean-Louis Goasdouff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kaspereit, Claude Labbé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Maurice Nenou-Pwataho, Michel Noir, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Charles Pacou, Mme Françoise de Panafieu, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Robert Poujade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Reitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca-Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Philippe Séguin, Martial Taugourdeau, Michel

Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Val-leix, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume.

GRUPE UNION POUR LA DEMOCRATIE FRANÇAISE

Unis au centre de la vie politique française, les députés sou-signés décident de constituer un groupe parlementaire dénommé Union pour la démocratie française.

Elus dans le cadre de l'union du rassemblement et du centre, les députés de l'U.D.F. constatent que les Français souhaitent garder les acquis de la politique économique libérale tout en renforçant la solidarité pour mieux assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités sociales. En même temps, une très large majorité de Français accepte la nécessité de l'ouverture sur le grand marché européen qui occupera toute la durée de la légis-lature qui vient de débiter. Sur ces grands enjeux, en liaison avec leurs partenaires de l'union du rassemblement et du centre, les députés de l'U.D.F. rechercheront des solutions constructives, correspondant aux vrais besoins du pays et sus-ceptibles de recueillir, au-delà du Parlement, le soutien le plus large dans l'opinion publique.

Ils apporteront leur contribution à tout travail parlementaire qui viserait à rechercher un consensus national sur les grands sujets qui préoccupent l'opinion : l'emploi, l'éducation, l'Eu-rope.

Ils défendront le maintien des principes de la liberté de l'en-seignement, de la liberté d'entreprendre et de la réduction des charges fiscales et sociales nécessaires à la compétitivité de nos entreprises et à la création d'emplois productifs.

Ils feront des propositions concrètes pour améliorer la ges-tion de nos systèmes de protection sociale et pour apporter des remèdes autres que théoriques aux formes multiples que revêt-ent le chômage, la pauvreté et la détresse sociale.

Ils veilleront à ce que toutes les lois votées par l'Assemblée nationale tiennent compte de l'impératif de l'union européenne. Cette exigence s'applique particulièrement à toutes les disposi-tions fiscales, au droit des sociétés, au droit du travail, à l'en-seignement et à la formation.

Les députés de l'U.D.F. considèrent que certains problèmes de société peuvent exiger, après un débat parlementaire, la décision ultime du peuple français. Ils veilleront également à ce que soit poursuivie la politique de décentralisation tendant à rapprocher les centres de décisions des citoyens eux-mêmes, à renforcer nos ensembles régionaux par rapport aux grandes régions européennes, et à assurer le développement écono-mique et social des départements et territoires d'outre-mer.

La démocratie française ne peut inspirer l'Europe et rayonner partout dans le monde si la France doute d'elle-même et de sa propre identité. L'action engagée depuis mars 1986 pour lutter contre les atteintes à la sécurité des Français devra être poursuivie. Le même souci de continuité prévaudra dans la modernisation de nos moyens de défense, conformément à la loi de programmation en cours. L'U.D.F. appuiera les démarches qui pourront être entreprises au nom de la France pour faire naître une identité européenne de défense et pour accroître la sécurité de l'Europe. Les députés de l'U.D.F. sont attachés au maintien des liens privilégiés que la France entretient avec ses partenaires africains, et à ceux que l'ensemble de la Communauté européenne peut développer avec les pays du tiers monde.

Libres de leur vote, mais conscients de la responsabilité com-mune qu'ils ont devant leur pays, les députés de l'U.D.F. re-fuseront tout comportement qui pousserait aux divisions inutiles, au détriment de la recherche de vraies solutions aux problèmes des Français.

Signée de MM. François d'Aubert, Henri Bayard, René Beaumont, Jean Bégault, Jacques Blanc, Roland Blum, Jean Brocard, Jean-Marie Caro, Robert Cazalet, Hervé de Charette, Pascal Clément, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Francis Delattre, Jean-François Deniau, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Willy Diméglio, Jacques Dominati, Maurice Dousset, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Jacques Farran, Charles Fèvre, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, Jean-Claude Gaudin, Valéry Giscard d'Estaing, François-Michel Gonnott, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, Denis Jacquat, Aimé Kergueris, Emile Koehl, Jean-Philippe Lachenaud, Marc Laffineur, Alain Lamassoure, François Léotard, Pierre Lequiller, Maurice Ligot, Gérard Longuet, Alain Madelin, Raymond Marcellin, Gilbert Mathieu, Joseph-Henri Maujoudan du Gasset, Alain Mayoud, Pierre Merli, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Michel Meylan, Pierre Micaux, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Alain Moyné-Brassand, Jean-Marc Nesme, Michel d'Or-nano, Arthur Paecht, Michel Pelchat, Jean-Pierre de Peretti

della Rocca, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Ladislav Poniatowski, Jean-Luc Prael, Jean Proriot, Marc Reymann, Jean Rigaud, Gilles de Robien, André Rossi, José Rossi, André Rossinot, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Jean Setlinger, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Philippe Vasseur, Pierre-André Wiltzer.

GRUPE DE L'UNION DU CENTRE

Par leurs votes des 5 et 12 juin, les Français ont apporté la preuve qu'ils étaient favorables à une politique au centre et à l'équilibre des pouvoirs. Ils ont aussi montré qu'ils étaient pro-fondément attachés aux valeurs de liberté, de responsabilité et de primauté de la personne humaine.

Ils ont besoin maintenant d'identifier clairement, à l'Assem-blée nationale, les hommes et les femmes du centre, dans l'union du rassemblement et du centre. Cette union doit aller de pair avec le pluralisme, nécessaire à l'expression autonome des grands courants de pensée.

Les Français doivent se mobiliser pour que nos entreprises puissent recruter des emplois. Ils doivent se rassembler dans le respect de leurs opinions, afin d'éviter que les mutations éco-nomiques ne s'accompagnent de nombreuses exclusions. Ils doivent se garder de toute tentation d'intolérance ou d'indiffé-rence à l'égard des valeurs fondamentales de la démocratie.

Afin de faire prévaloir à l'Assemblée nationale et dans la vie politique ces objectifs de liberté, de solidarité et d'équilibre, les députés soussignés décident de constituer un groupe parlemen-taire dénommé « Union du Centre ».

Le groupe parlementaire de l'union du centre aura notam-ment pour objectifs :

- d'assurer les conditions du redressement économique du pays en vue d'assurer la création d'emplois durables par les entreprises ;
- de susciter un profond renouveau du système éducatif dans le respect du pluralisme ;
- de poursuivre et de développer une politique familiale glo-bale ;
- de promouvoir la justice et le progrès social en s'attachant avant tout à améliorer la situation des plus défavorisés ;
- de garantir l'impartialité de l'Etat par une administration au service de tous, l'indépendance de la justice et le pluralisme de la communication ;
- de poursuivre la décentralisation et de donner un nouvel élan à la politique d'aménagement du territoire ;
- de construire une union européenne authentique où la France doit tenir toute sa place ;
- d'assurer le développement des départements, territoires et collectivités d'outre-mer dans le respect de la volonté de leurs populations, afin notamment de réaliser l'égalité des chances ;
- de contribuer activement au développement du tiers monde.

Le groupe parlementaire de l'union du centre se montrera soucieux d'éviter tous les excès que peuvent entraîner l'esprit partisan ou l'esprit de système.

En jugeant le Gouvernement sur ses actes et ses décisions, il entend peser efficacement sur la gestion des affaires du pays.

Signée de MM. Edmond Alphandéry, Jacques Barrot, François Bayrou, Bernard Bosson, Loïc Bouvard, Georges Cha-vanes, René Couanau, Jean-Yves Cozan, Jean-Marie Daillet, Adrien Durand, Bruno Durieux, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Francis Geng, Georges Gengenwin, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hyst, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Christian Kert, Pierre Méhaignerie, Mme Monique Papon, MM. François Rochebloine, Bernard Stasi, Jean-Paul Virapoullé, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber, Adrien Zeller.

COMPOSITION DES GROUPES

Listes des membres des groupes remises à la présidence de l'As-ssemblée nationale le 23 juin 1988, en application de l'ar-ticle 19 du règlement de l'Assemblée nationale

GRUPE SOCIALISTE

(258 membres)

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean-Marie Alaize, Mme Jac-queline Alquier, MM. Jean Anciant, Robert Anselin, Henri d'Attilio, Jean Auroux, Mme Edwige Avice, MM. Jean-Marc Ayrault, Jean-Paul Bachy, Jean-Pierre Baeumler, Jean-Pierre Balduyck, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Régis Barailla, Bernard Bardin, Alain Barrault, Claude Bartolone, Philippe, Bassinet, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Umberto Bat-

tist, Jean Beauvils, Guy Bèche, Jacques Becq, Roland Beix, André Bellon, Jean-Michel Belorgey, Serge Beltrame, Georges Benedetti, Jean-Pierre Béquet, Michel Bérégovoy, Pierre Bérégovoy, Pierre Bernard, Michel Berson, Louis Besson, André Billardon, Bernard Bioulac, Jean-Marie Bockel, Jean-Claude Bois, Gilbert Bonnemaïson, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine), Jean-Claude Boulard, Jean-Pierre Bouquet, Pierre Bourguignon, Jean-Pierre Braine, Pierre Brana, Mme Frédérique Bredin, MM. Maurice Briand, Alain Brune, Mme Denise Cacheux, MM. Jean-Marie Cambacères, Jean-Christophe Cambadélis, Jacques Cambolive, André Capet, Roland Carrac, Michel Carlelet, Bernard Carton, Laurent Cathala, René Cazenave, Guy Chanfrault, Jean-Paul Chante-guet, Robert Chapuis, Michel Charzat, Guy-Michel Chauveau, Daniel Chevallier, Jean-Pierre Chevènement, Didier Chouat, André Clert, Michel Coffineau, Georges Colin, Edith Cresson, Marcel Dehoux, Michel Delebarre, André Delehedde, Jacques Delhy, Albert Denvers, Bernard Derosier, Freddy Deschaux-Beaume, Jean-Claude Dessein, Michel Destot, Paul Dhaille, Michel Dinet, Marc Dolez, Yves Dollo, René Dosière, Raymond Douyère, Julien Dray, René Drouin, Claude Ducet, Pierre Ducout, Roland Dumas, Jean-Louis Dumont, Dominique Dupilet, Yves Durand, Jean-Paul Durieux, Job Durupt, Mme Jeanine Ecohard, MM. Henri Emmanuelli, Pierre Estève, Claude Evvin, Laurent Fabius, Albert Facon, Jacques Fleury, Jacques Floch, Pierre Forgues, Raymond Forni, Alain Fort, Jean-Pierre Fourré, Georges Frêche, Bertrand Gallet, Dominique Gambier, Pierre Garmendia, Marcel Garrouste, Jean-Yves Gateaud, Jean Gatel, Claude Germon, Jean Giovannelli, Joseph Gourmelon, Hubert Gouze, Gérard Gouzes, Jacques Guyard, Charles Hernu, Edmond Hervé, Pierre Hiard, François Hollande, Roland Huguet, Jacques Huyghues des Etages, Gérard Istace, Mme Marie Jacq, MM. Frédéric Jalton, Jean-Pierre Joseph, Noël Jostphe, Lionel Jospin, Charles Jos-selin, Alain Journet, Pierre Joxe, Jean-Pierre Kuchaida, André Labarrère, Jean Laborde, Jean Lacombe, Pierre Lagorce, André Laignel, Mme Catherine Lalumière, MM. Jérôme Lambert, Michel Lambert, Jack Lang, Jean-Pierre Lapaire, Dominique Larifla, Jean Laurain, Jacques Lavédrine, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Déaut, Jean-Yves Le Drian, Jean-Marie Leduc, Robert Le Foll, Bernard Lefranc, Jean Le Garrec, André Lejeune, Georges Lemoine, Guy Lengagne, Louis Le Pensec, Roger Léron, Alain Le Vern, Mme Marie-Noëlle Lienemann, MM. Robert Loidi, François Loncle, Jeanny Lorgeoux, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Jean-Pierre Luppi, Bernard Madrelle, Jacques Mahtas, Guy Malandain, Martin Malvy, Thierry Mandon, Philippe Marchand, Roger Mas, René Massat, Marius Masse, François Massot, Pierre Mauroy, Jacques Mellick, Louis Mermaz, Pierre Métais, Charles Metzinger, Louis Mexandeau, Henri Michel, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Mme Hélène Mignon, MM. Gilbert Mitterrand, Marcel Mocœur, Gabriel Montchamont, Mme Christiane Mora, MM. Henri Nallet, Bernard Nayral, Mme Véronique Nieertz, MM. Alain Néri, Jean Oehler, Pierre Ortet, François Patriat, Jean-Pierre Pénicaud, Jean-Claude Peyronnet, Michel Pezet, Christian Pierret, Yves Pillet, Charles Pistre, Jean-Paul Planchou, Bernard Poignant, Jean Poperen, Maurice Pourchon, Jean Proveux, Jean-Jack Queyranne, Paul Quilès, Guy Ravier, Alfred Recours, Daniel Reiner, Alain Richard, Gaston Rimareix, Roger Rinchet, Michel Rocard, Alain Rodet, Jacques Roger-Machart, Mme Yvette Roudy, M. René Rouquet, Mme Ségolène Royal, MM. Michel Sainte-Marie, Philippe Sanmarco, Jean-Pierre Santa-Cruz, Jacques Santrot, Michel Sapin, Georges Sarre, Gérard Saumade, Robert Savy, Bernard Schreiner, Robert Schwint, Henri Sicre, Olivier Stirn, Dominique Strauss-Kahn, Mme Marie-Joséphine Sublet, MM. Michel Suchod, Jean-Pierre Sueur, Pierre Tabanou, Yves Tavernier, Jean-Michel Testu, Pierre-Yvon Trémel, Edmond Vacant, Daniel Vaillant, Michel Vauzelle, Joseph Vidal, Yves Vidal, Alain Vidalies, Alain Vivien, Marcel Wacheux, Jean-Pierre Worms.

Le président du groupe,
LOUIS MERMAZ

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(17 membres)

MM. Jean-Michel Baylet, Alain-Paul Bonnet, Mme Huguette Bouchardeau, MM. Alain Calmat, Elie Castor, Aimé Césaire, Bernard Charles, François Colcombet, Michel Crépeau, Jean-Pierre Defontaine, Claude Gaits, Claude Lise, Guy Lordinot, Jean Rigal, Roger-Gérard Schwartzberg, Lionel Stoléru, Emile Zuccarelli.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(127 membres)

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelet, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Mme Michèle Barzach, MM. Jacques Baume, Pierre de Benouville, Christian Bergelin, André Berthol, Léon Bertrand, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Benjamin Brial, Louis de Broissia, Christian Cabal, Alain Carignon, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavaillé, Jacques Cizeban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean Charbonnel, Jean-Paul Charié, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveinhes, Henri Cuq, Mme Martine Daugreilh, MM. Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaene, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinnin, Eric Dolige, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Xavier Dugoin, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Robert Galley, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Jean-Louis Goadsuff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kasperet, Claude Labbé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Arnaud Lepereq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Maurice Nenou-Pwataho, Michel Noir, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Charles Paccou, Mme Françoise de Panafieu, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Régis Peret, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Robert Poujade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Reitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Philippe Séguin, Martial Taugourdeau, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Val-leix, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume.

Le président du groupe,
BERNARD PONS

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(3 membres)

MM. Edouard Frédéric-Dupont, Jean Kiffer, Auguste Legros.

GRUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

(81 membres)

MM. François d'Aubert, Henri Bayard, René Beaumont, Jean Bégault, Jacques Blanc, Roland Blum, Jean Brocard, Jean-Marie Caro, Robert Cazalet, Hervé de Charette, Pascal Clément, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Francis Delattre, Jean-François Deniau, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Willy Diméglio, Jacques Dominati, Maurice Dousset, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Jacques Farran, Charles Fèvre, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, Jean-Claude Gaudin, Valéry Giscard d'Estaing, François-Michel Gonnot, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, Denis Jacquat, Aimé Kergueris, Emile Koehl, Jean-Philippe Lachenaud, Marc Laffineur, Alain Lamassoure, François Léotard, Pierre Lequiller, Maurice Ligot, Gérard Longuet, Alain Madelin, Raymond Marcellin, Gilbert Mathieu, Joseph-Henri Maujollan du Gasset, Alain Mayoud, Pierre Merli, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Michel Meylan, Pierre Micaut, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Alain Moyne-Bressand, Jean-Marc Nesme, Michel d'Ornano, Arthur Paecht, Michel Pelchat, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Ladislav Poniatowski, Jean-Luc Preel, Jean Proriot, Marc Reymann, Jean Rigaud, Gilles de Robien, André Rossi, José Rossi, André Rossinot, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Jean Seitlinger, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Philippe Vasseur, Pierre-André Wiltzer.

Le président du groupe,
JEAN-CLAUDE GAUDIN

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(9 membres)

MM. Jean Bousquet, Jean-Guy Branger, Albert Brochard, Paul Chollet, Yves Coussain, Georges Durand, François d'Harcourt, Xavier Hunault, Philippe de Villiers.

GRUPE DE L'UNION DU CENTRE
(34 membres)

MM. Edmond Alphandéry, Jacques Barrot, François Bayrou, Bernard Bosson, Loïc Bouvard, Georges Chavanes, René Couanau, Jean-Yves Cozan, Jean-Marie Daillet, Adrien Durand, Bruno Durieux, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Francis Geng, Georges Gengenwin, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hyst, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Christian Kert, Pierre Méhaignerie, Mme Monique Papon, MM. François Rochebloine, Bernard Stasi, Jean-Paul Virapoullé, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber, Adrien Zeller.

Le président du groupe,
PIERRE MÉHAIGNERIE

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(7 membres)

MM. Raymond Barre, Dominique Baudis, Claude Birraux, Jean Brianc, Edouard Landrain, Jean-Pierre Soisson, Gérard Vignoble.

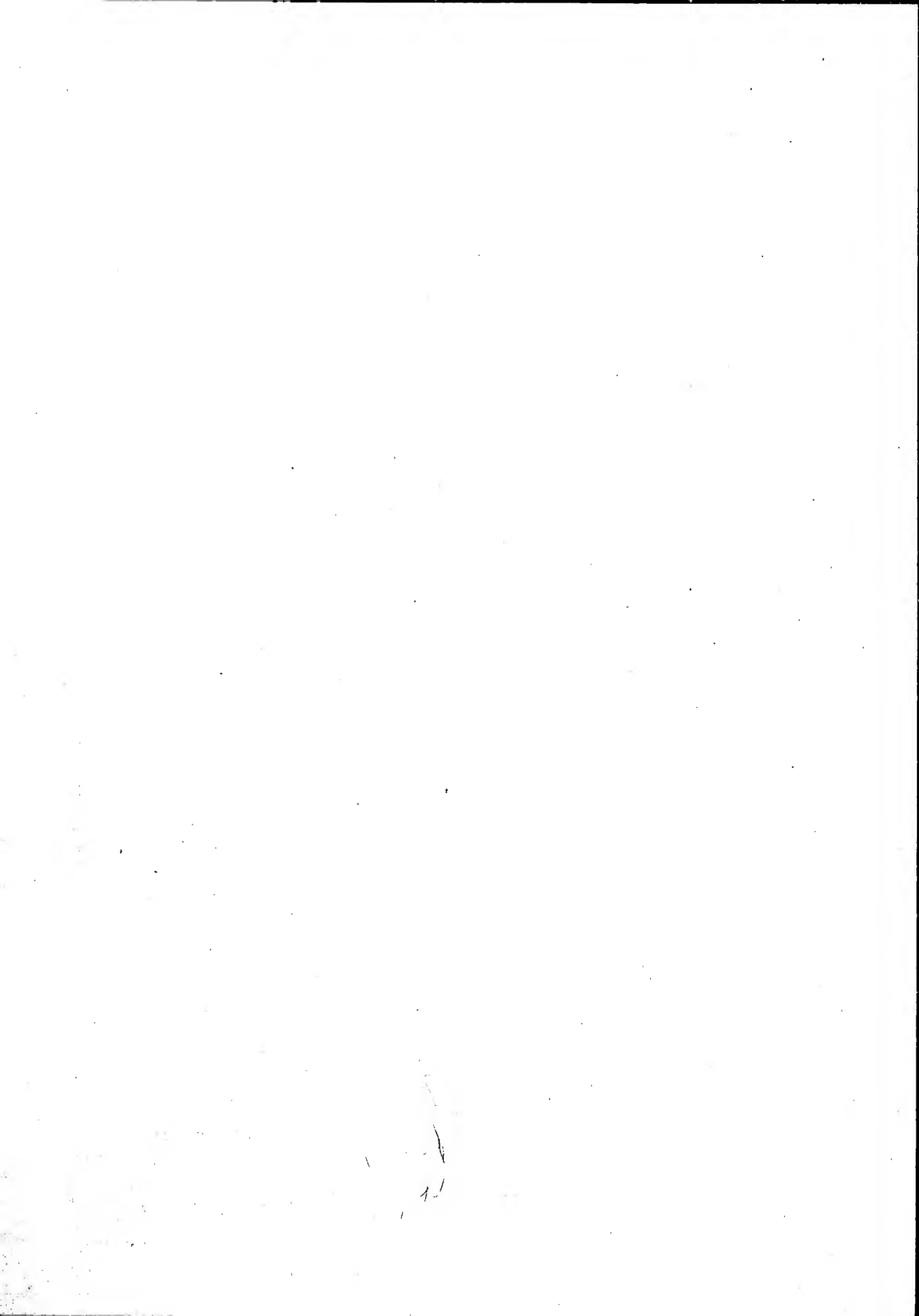
LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(37)

MM. Gustave Ansart, François Asensi, Gautier Audinot, Marcelin Berthelot, Alain Bocquet, Mme Christine Boutin, MM. Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, André Duroméa, Jean-Claude Gayssot, Pierre Goldberg, Georges Hage, Guy Hermier, Marie Hoarau, Mme Muguette Jacquaint, MM. André Lajoinie, Jean-Claude Lefort, Daniel Le Meur, Roger Lestas, Paul Lombard, Georges Marchais, Gilbert Millet, Claude Miqueu, Robert Montdargent, Ernest Moutoussamy, Mme Yann Piat, MM. Louis Piera, Jacques Rimbault, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Jean Tardito, Fabien Thiémé, André Thien Ah Koon, Laurent Vergès, Théo Vial-Massat, Aloyse Warhouver.

ABONNEMENTS					
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER		
Codes	Titres	France	France		
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :	
03	Compte rendu..... 1 en	108	862	- 03 : compte rendu intégral des séances ;	
33	Questions..... 1 en	108	864	- 33 : questions écrites et réponses des ministres.	
06	Table compte rendu.....	52	98	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :	
36	Table questions.....	52	98	- 06 : compte rendu intégral des séances ;	
DEBATS DU SENAT :				- 36 : questions écrites et réponses des ministres.	
06	Compte rendu..... 1 en	98	535	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :	
36	Questions..... 1 en	98	540	- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.	
07	Table compte rendu.....	52	81	- 27 : projets de lois de finances.	
27	Table questions.....	32	62	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :					
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 572	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION	
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15	
DOCUMENTS DU SENAT :				TELEPHONE ABONNEMENTS : 46-80-77-15	
06	Un an.....	670	1 538	TELEX : 301176 F DIRJO-PARIS	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Tout paiement é le commande facilitera son exécution					
Pour expédition per voie aérienne, outre-mer et é l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ÉTATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(3^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 28 juin 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Hommage aux victimes de deux catastrophes
(p. 353).2. Requêtes en contestation d'opérations électorales
(p. 353). | <ol style="list-style-type: none">3. Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée
(p. 353).4. Fixation de l'ordre du jour (p. 353).5. Ordre du jour (p. 353). |
|---|---|

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à seize heures quinze.

M. le président. La séance est ouverte.

1

HOMMAGE AUX VICTIMES DE DEUX CATASTROPHES

M. le président. Notre pays vient d'être endeuillé par deux très graves accidents qui ont bouleversé beaucoup de nos compatriotes. (*Mmes et MM. les députés se lèvent.*) Je pense me faire l'interprète de toute la représentation nationale en adressant le témoignage de notre sympathie aux familles des victimes et en exprimant notre admiration devant le dévouement des sauveteurs.

A la mémoire des victimes, je propose à l'Assemblée de se recueillir quelques instants.

(*L'Assemblée observe une minute de silence.*)

2

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une nouvelle liste de requêtes en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

3

NOMINATION DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. Les candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ont été remises à la présidence et affichées à douze heures.

En conséquence, je proclame membres de cette commission les candidats présentés.

La composition de la commission sera publiée au *Journal officiel*.

Je rappelle à ses membres que la commission se réunira à dix-huit heures trente, pour l'élection de son bureau.

4

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Nous avons tenu, ce matin, en présence de M. le Premier ministre, la première conférence des présidents de cette législature.

L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 5 juillet inclus a été ainsi fixé par cette conférence :

Mercredi 29 juin, à quinze heures et éventuellement vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement, faite en application de l'article 132 du règlement, et débat sur cette déclaration, dans les conditions fixées par la conférence des présidents.

Jeudi 30 juin, à dix-sept heures et vingt et une heures trente, et probablement vendredi 1^{er} juillet, à neuf heures trente et quinze heures :

Projet sur le prélèvement au profit de la sécurité sociale et la retenue pour pension des fonctionnaires ;

Projet sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Lundi 4 juillet, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Sous réserve de son dépôt, projet sur la Nouvelle-Calédonie.

Mardi 5 juillet, à seize heures et vingt et une heures trente :

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Projet, déposé au Sénat, sur l'amnistie.

D'autre part, il a été décidé que la première séance de questions au Gouvernement aurait lieu non pas demain, mais le mercredi 6 juillet à quinze heures.

Enfin, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire, à la suite de l'ordre du jour prioritaire des jeudi 30 juin et vendredi 1^{er} juillet, la proposition de résolution de M. André Lajoie tendant à modifier l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale, et une proposition de loi sur le report des élections cantonales partielles, afin de les faire coïncider avec le renouvellement normal.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 29 juin 1988, à quinze heures, première séance publique :

Déclaration du Gouvernement, faite en application de l'article 132 du règlement, et débat sur cette déclaration.

Éventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

REQUÊTES EN CONTESTATIONS D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communication du Conseil constitutionnel, en application de l'article L.O. 181 du code électoral.

(Liste complémentaire aux listes publiées en annexe au compte rendu des séances du 23 et du 24 juin 1988)

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	TOUR DE SCRUTIN	NOM DU REQUÉRANT
<i>Métropole</i>			
Bouches-du-Rhône (9 ^e)	M. Jean Tardito.	2 ^e	M. Jean Allègre.
Paris (8 ^e)	M. Pierre de Benouville.	2 ^e	M. Franck Charasson.
Seine-Saint-Denis (11 ^e)	M. François Asensi.	2 ^e	M. Roger Holeindre.
<i>Département d'outre-mer</i>			
La Réunion (5 ^e)	M. Jean-Paul Virapoullé.		M. Pierre Hoarau.

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Démission de membres de commissions

M. Daniel Vaillant a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Michel Rocard a donné sa démission de membre de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Nomination de membres de commissions

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné :

M. Michel Rocard pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

M. Daniel Vaillant pour siéger à la commission de la défense nationale et des forces armées.

Candidatures affichées le lundi 27 juin 1988 à 18 heures

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du mardi 28 juin 1988.

Bureaux des commissions permanentes

Dans leurs séances du mardi 28 juin 1988, les six commissions permanentes et la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ont procédé à la nomination de leurs bureaux qui sont ainsi constitués :

COMMISSIONS DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Président. - M. Jean-Michel Belorgey.

Vice-présidents. - MM. Alain Calmat, Jean-Paul Fuchs, Mme Yvette Roudy, M. André Santini.

Secrétaires. - MM. Jean-Pierre Foucher, Denis Jacquat, Jean-Jack Queyranne, René Rouquet.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président. - M. Valéry Giscard d'Estaing.

Vice-présidents. - M. Jean-François Deniau, Mme Catherine Lalumière, M. Charles Pistre.

Secrétaires. - MM. Michel Bérégovoy, Paul Dhailé, Charles Ehrmann.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Président. - M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).

Vice-présidents. - MM. Charles Hernu, Jean-Yves Le Drian, Arthur Paecht.

Secrétaires. - MM. Jean Briane, Freddy Deschaux-Beaume, Joseph-Henri Maujodan du Gasset.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

Président. - M. Dominique Strauss-Kahn.

Rapporteur général. - M. Alain Richard.

Vice-présidents. - MM. Jean Anciant, Yves Tavernier.

Secrétaire. - M. François Hollande.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Président. - M. Michel Sapin.

Vice-présidents. - MM. Pascal Clément, Jean-Jacques Hyst, Michel Suchod.

Secrétaires. - MM. Jacques Floch, Paul-Louis Tenailon, Jean-Pierre Worms.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

Président. - M. Jean-Marie Bockel.

Vice-présidents. - MM. Claude Birraux, Jean-Pierre Defontaine, Jean-Pierre Joseph, Pierre Micaut.

Secrétaires. - MM. Léonce Deprez, Ambroise Guellec, Guy Malandain, Mme Ségolène Royal.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

Composition de la commission

MM. Guy Bêche, Roland Beix, Louis Besson, Alain Bonnet, Pierre Bourguignon, Jean-Guy Branger, Jean Charbonnel, Arthur Dehaine, André Delchède, Henri de Gastines, Francis Geng, Alain Griotteray, Michel Périgard, Pierre Tabanou, Jean-Michel Testu.

Bureau de la commission

Dans sa séance du mardi 28 juin 1988 la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes a procédé à la nomination de son bureau qui est ainsi constitué :

Président. - M. Pierre Bourguignon.

Vice-présidents. - MM. Guy Bêche, Francis Geng.

Secrétaires. - MM. Roland Beix, Jean-Guy Branger.

ABONNEMENTS					
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER		
Codes	Titres	France	France		
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :					
03	Compte rendu..... 1 an	106	882	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.	
33	Questions 1 an	106	654		
63	Table compte rendu	52	86		
93	Table questions	52	96		
DEBATS DU SENAT :					
06	Compte rendu..... 1 an	96	536		
36	Questions 1 an	96	340		
66	Table compte rendu	52	91		
96	Table questions	32	52		
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :					
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 672		
27	Série budgétaire 1 an	203	304		
DOCUMENTS DU SENAT :					
09	Un an.....	670	1 536		
DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16 TELEPHONE ABONNEMENTS : 40-56-77-18 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS					
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Tout paiement à la commande facilitera son exécution					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

